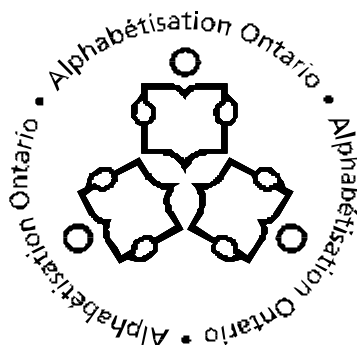


# *Alphabétisation Ontario*

---



## **Une évaluation commune pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base**

Section de l'alphabétisation et de la formation de base  
Direction de la préparation au milieu de travail  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités



---

# **Une évaluation commune pour le programme d'alphabétisation et de formation de base**

Section de l'alphabétisation et de la formation de base  
Direction de la préparation au milieu de travail  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Août 2000

---

**Renseignements relatifs aux commandes**

**Section de l'alphabétisation et de la formation de base**

**Direction de la préparation au milieu de travail**

**Ministère de la Formation et des Collèges et**

**Universités**

**900, rue Bay, Édifice Mowat, 23<sup>e</sup> étage**

**Toronto ON M7A 1L2**

**416-326-5476**

**416-326-5505**

**416-326-5493**

**Tél.**

**Téléc.**

**ATS**

**Commandes du public**

**Publications Ontario**

**880, rue Bay**

**Toronto ON M7A 1N8**

**416-326-5300**

**1-800-668-9938**

**Tél.**

**Sans frais**

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Vedette principale au titre :

Une évaluation commune pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base

En tête du titre : Alphabétisation Ontario.

Publ. aussi en anglais sous le titre : Common assessment in the Literacy and Basic Skills Program.

ISBN 0-7794-0118-2

1. Campagnes d'alphabétisation--Ontario. 2. Alphabétisation--Programmes--Ontario. 3. Étudiants--Évaluation--Ontario. 4. Ontario. Programme d'alphabétisation et de formation de base. I. Ontario. Section de l'alphabétisation et de la formation de base. II. Titre : Alphabétisation Ontario.

LC154.2O5C6514 2000

374'.0124'09713

C00-964021-5

## **Remerciements**

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités tient à souligner le travail de MM. Harold Alden, Audrey Anderson, et Douglas Perry dans la rédaction de ce rapport. M. John Stanley et M<sup>me</sup> Sandie Birkhead-Kirk ont orienté le travail et offert leurs conseils pendant l'élaboration de ce document. M<sup>me</sup> Rebecca Crumlish et M. Stephen Watt se sont chargés de la présentation du rapport.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>2. UNE ÉVALUATION COMMUNE POUR LE PROGRAMME D'AFB.....</b>	<b>11</b>
<b>3. CADRE D'ÉVALUATION COMMUNE DU PROGRAMME D'AFB .....</b>	<b>13</b>
LES PRINCIPES DU PROGRAMME D'AFB .....	14
L'APPROCHE DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE.....	16
UNE DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION EFFICACE .....	17
DES CRITÈRES COMMUNS PERMETTANT DE COMPARER LES RÉSULTATS D'ÉVALUATION.....	18
<b>4. MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION COMMUNE.....</b>	<b>27</b>
INTERPRÉTATION ET COMPARAISON.....	27
INSUFFISANCE DES DONNÉES D'ÉVALUATION .....	30
SOLUTION AUX PROBLÈMES DE L'INSUFFISANCE DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION.....	31
UN PROCESSUS DE COLLABORATION POUR LA COMPARAISON DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION .....	32
ÉLARGISSEMENT DE L'ÉVALUATION COMMUNE .....	33
COHÉRENCE PROVINCIALE DES RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE.....	34
<b>5. CONCLUSION.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>38</b>

\* \* \* \* \*

O:\LBS\Publication\CommonAssessment\French\commonnass006Fr.doc

August 24, 2000

## SOMMAIRE

Grâce au Programme d’alphabétisation et de formation de base (AFB), le gouvernement ontarien vient en aide à plus de 200 organismes d’alphabétisation en Ontario. Le Programme d’AFB vise essentiellement une alphabétisation orientée vers des buts et axée sur les apprenantes et apprenants, qui aide les apprenantes et apprenants adultes à acquérir les compétences nécessaires pour avoir un emploi, s’inscrire en vue d’une formation ou d’études ultérieures, ou atteindre une plus grande autonomie personnelle. Le programme contribue à la Reconnaissance de la stratégie d’apprentissage des adultes, réforme pluriannuelle de la prestation des services d’alphabétisation amorcée en 1994.

La première étape de la réforme—les résultats d’apprentissage—est maintenant terminée. L’évaluation commune constitue la deuxième étape de la reconnaissance de la stratégie d’apprentissage des adultes, et elle s’appuie sur l’approche des résultats d’apprentissage pour l’alphabétisation des adultes. La mise en œuvre d’une évaluation commune permettra de préparer la troisième étape de la reconnaissance de la stratégie d’apprentissage des adultes, soit la concertation entre les organismes qui dispensent le Programme d’AFB.

### **Nature et nécessité d’une évaluation commune**

L’évaluation—soit la collecte et l’analyse de l’information sur les aptitudes, les besoins, les intérêts, les styles d’apprentissage et les réalisations des apprenantes et apprenants—est un élément fondamental des programmes d’alphabétisation. Les instruments et les méthodes d’évaluation sont les moyens formels ou informels qui permettent aux intervenantes et intervenants de recueillir des données valides, fiables et pertinentes sur les progrès des apprenantes et apprenants. Le Programme d’AFB ne préconise pas une seule méthode d’évaluation de l’apprentissage, mais encourage les organismes d’AFB à utiliser un ensemble d’instruments et de méthodes d’évaluation conformes aux buts des apprenantes et apprenants, à la nature de l’organisme et aux objectifs de l’évaluation.

Afin de faciliter les communications entre les organismes d’AFB, de permettre aux apprenantes et apprenants de passer d’un organisme à un autre sans se soumettre à une réévaluation inutile et d’offrir un cadre commun pour l’interprétation et la communication des réalisations des apprenantes et apprenants, le Programme d’AFB a élaboré un cadre d’évaluation commune permettant de mesurer et de documenter les progrès des apprenantes et apprenants. On entend par **évaluation commune** l’utilisation par les organismes d’AFB d’instruments et d’approches d’évaluation comparables, fondés sur le langage commun des résultats d’apprentissage.

L'évaluation commune procure une méthode permettant de comparer les résultats de l'évaluation en fonction de quatre éléments :

- les principes du Programme d'AFB;
- l'approche des résultats d'apprentissage;
- une démarche d'évaluation efficace; et
- les critères communs permettant de comparer les résultats de l'évaluation.

L'utilisation d'instruments d'évaluation compris par tous les organismes d'AFB facilite l'interprétation des résultats d'évaluation entre les différents organismes. Mais aucun instrument ne répond à l'ensemble des buts et des besoins de l'évaluation en alphabétisation. C'est pourquoi le Programme d'AFB a favorisé l'élaboration d'une gamme variée d'instruments à utiliser dans le cadre d'une évaluation commune. Le programme a aussi fourni un ensemble de critères permettant de comparer et d'intégrer les résultats d'évaluation provenant d'autres organismes d'AFB qui ont recours à des méthodes et instruments différents.

### **Critères en vue d'une évaluation commune**

Afin de favoriser une compréhension commune des résultats d'évaluation, il importe de répondre aux questions qui suivent.

- Sur quoi porte l'évaluation?  
Le point de départ pour l'analyse des résultats d'une évaluation dans le cadre d'une évaluation commune consiste à définir les compétences, les connaissances et les comportements précis qui sont évalués, d'une façon compréhensible pour tous les organismes d'AFB. Ce but est atteint par l'utilisation du langage commun des domaines, des résultats, des ensembles de compétences et des niveaux d'apprentissage établis par le biais de l'approche des résultats d'apprentissage.
- Qui fait l'objet de l'évaluation?  
Le choix de l'instrument d'évaluation est déterminé par les buts de l'apprenante ou de l'apprenant et les caractéristiques ou exigences particulières d'un secteur ou d'une catégorie.
- Quel est le but de l'évaluation?  
Les quatre buts principaux de l'évaluation peuvent être ainsi définis :
  - contribuer à l'apprentissage et à la documentation des progrès;
  - favoriser les transitions;
  - élaborer ou améliorer le programme d'apprentissage;
  - faire ressortir la responsabilité.

- Quelles sont les prémisses qui orientent l'évaluation?  
En plus des principes directeurs du Programme d'AFB, les organismes doivent connaître les autres prémisses ou valeurs sous-jacentes, relativement à l'alphabétisation, qui orientent leurs méthodes d'évaluation et peuvent donc avoir une influence sur les instruments qu'ils choisissent.
- À quel moment l'évaluation a-t-elle lieu?  
L'évaluation des apprenantes et apprenants se fait à des moments différents pendant tout le processus d'apprentissage. Le Programme d'AFB comprend des activités d'évaluation initiale, continue et finale.
- Quel est le fondement de l'instrument ou de la méthode d'évaluation?  
Les instruments critériels sont associés aux normes requises par les tâches particulières à évaluer, comme celles réalisées dans le cadre des buts. Ces instruments sont particulièrement compatibles avec l'approche orientée vers les buts et axée sur les résultats d'apprentissage du Programme d'AFB. Les instruments normatifs sont semblables aux tests standardisés, dans lesquels les résultats sont interprétés en les comparant avec les résultats des apprenantes et apprenants précédents. Les instruments axés sur le rendement sont directement associés aux buts des apprenantes et apprenants. Les instruments axés sur le système fournissent des données sur les compétences en général, sans faire allusion à l'usage précis qui peut en être fait.
- Quelles sont les normes de validité et de fidélité des résultats?  
La validité concerne la façon dont l'instrument mesure bien ce qu'il a pour but de mesurer. La fidélité se rapporte à la cohérence des résultats. La validité et la fidélité d'un instrument d'évaluation doivent être en rapport avec l'importance de l'évaluation, surtout si les résultats de l'évaluation ont des incidences générales en ce qui concerne les inscriptions ou la responsabilité.
- Comment sont notés les résultats de l'évaluation?  
Il importe que les organismes d'AFB aient des normes et des échelles claires pour la notation du rendement des apprenantes et apprenants, afin qu'une interprétation commune du sens des notes à partir des instruments utilisés soit comprise par l'ensemble des intervenantes et intervenants en AFB. Les apprenantes et apprenants doivent aussi être en mesure de comprendre les critères d'évaluation et le rendement attendu.

### **Application d'une évaluation commune**

Le défi principal que doit relever un organisme d'AFB dans l'application d'une démarche d'évaluation commune est de comprendre et d'accepter les résultats d'évaluation des autres organismes d'AFB pour ses propres besoins d'information. En



vue d'interpréter avec exactitude et de comparer les résultats d'évaluation, les organismes d'AFB doivent exprimer clairement leur propre démarche d'évaluation et savoir quelle information leur est nécessaire lorsqu'ils répondent aux besoins d'une apprenante ou d'un apprenant dont s'occupait auparavant un autre organisme.

La démarche d'évaluation est une stratégie générale élaborée par un organisme d'AFB pour décider quand et comment utiliser des méthodes et instruments particuliers d'évaluation avec les apprenantes et apprenants en fonction d'une gamme variée de facteurs importants, notamment les suivants :

- la nature des buts et des besoins de leurs apprenantes et apprenants;
- les buts de l'évaluation;
- les besoins de l'organisme; et
- les caractéristiques particulières du secteur de prestation des services, ainsi que la formation professionnelle, l'expérience et l'initiation du personnel.

Cette démarche comprend les méthodes et instruments formels et informels d'évaluation utilisés, la phase d'évaluation dans laquelle chacun est appliqué, et les façons dont la validité et la fidélité sont assurées.

Pour qu'un organisme d'AFB consulte d'autres organismes en matière d'évaluation et élargisse ou modifie sa démarche d'évaluation, au besoin, la démarche doit être cohérente : intérieurement logique, conséquente et facile à comprendre. En procédant à l'application d'une évaluation commune, les organismes d'AFB auront besoin de mieux connaître les démarches d'évaluation des autres organismes.

Lorsque l'organisme d'AFB d'accueil n'a pas de données d'évaluation suffisantes sur une apprenante ou un apprenant, il lui faut préciser pourquoi il considère l'information insuffisante, puis déterminer l'échelon approprié pour résoudre la question. Parfois, la perception de l'insuffisance des résultats d'évaluation peut découler des lacunes du développement du secteur de l'alphabétisation en Ontario. (Par exemple, les instruments peuvent être insuffisants dans un domaine particulier ou pour un niveau d'AFB.) En outre, il pourrait y avoir un domaine d'évaluation inexploré qui attend de faire l'objet de recherche.

Tous les organismes d'AFB—réseaux régionaux, groupes sectoriels, organismes de coordination et organismes de services—élaboreront des concepts et un vocabulaire communs afin de décrire l'évaluation commune, et connaîtront mieux les principes et les pratiques d'évaluation dans le secteur. Cette sensibilisation accrue et le vocabulaire commun utilisés aideront les organismes d'AFB à faire savoir aux autres partenaires du réseau d'AFB comment les apprenantes et apprenants sont évalués et comment l'évaluation commune favorise leur mobilité.

## **Conclusion**

Par le biais de l'évaluation, les organismes d'AFB recueillent, analysent et communiquent des informations sur les aptitudes, les besoins, les intérêts, les styles d'apprentissage et les réalisations des apprenantes et apprenants. À partir de ces données, l'organisme d'AFB et les apprenantes et apprenants portent ensemble des jugements qui aident les apprenantes et apprenants à se fixer des objectifs d'apprentissage, à fournir des informations sur les progrès de leur apprentissage et à indiquer la réalisation des objectifs énoncés dans le plan de formation du programme d'AFB.

Les organismes d'AFB utilisent une gamme variée de méthodes et d'instruments d'évaluation afin d'évaluer les progrès des apprenantes et apprenants. La démarche d'évaluation commune fournit une méthode permettant de comparer les résultats d'évaluation et d'établir leur transférabilité entre les organismes d'AFB par le biais d'un langage commun sur les résultats d'apprentissage. L'évaluation commune facilite aussi les échanges sur les réalisations des apprenantes et apprenants avec les autres partenaires du Programme d'AFB, comme les programmes de formation et les employeurs. L'adoption d'une démarche d'évaluation commune renforcera le caractère du Programme d'AFB, axé sur les apprenantes et apprenants, et permettra aux organismes d'alphabétisation de se concentrer sur un service essentiel.

## 1. INTRODUCTION

Le Programme d’alphabétisation et de formation de base (AFB) fournit aux apprenantes et apprenants la possibilité d’acquérir les compétences de base qui les aideront à atteindre leurs objectifs en matière de formation ultérieure, d’emploi ou d’autonomie. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aide plus de 200 organismes à dispenser le Programme d’AFB dans près de 300 sites de prestation dans les collectivités ontariennes. Dans le cadre de l’aide accordée pour l’acquisition de ces compétences, l’un des services les plus importants que ces organismes offrent aux apprenantes et apprenants est l’évaluation de leur niveau d’alphabétisation.

Lors de **l’évaluation**, les organismes procèdent à la collecte et à l’analyse de l’information sur les aptitudes, les besoins, les intérêts, les styles d’apprentissage et les réalisations des apprenantes et apprenants, puis portent des jugements. Ces jugements les aident à établir et réviser les objectifs d’apprentissage, à informer de leurs progrès les apprenantes et apprenants et à déterminer si les objectifs énoncés dans le plan de formation ont été atteints.

L’évaluation est une activité conjointe, réalisée par les intervenantes et intervenants en AFB en collaboration avec les apprenantes et apprenants. Elle est reconnue comme un élément fondamental du Programme d’AFB. C’est l’un des cinq services du Programme d’AFB, qui comprend les éléments suivants :

- information et aiguillage;
- évaluation du niveau d’alphabétisation;
- élaboration d’un plan de formation;
- formation; et
- suivi.

Les responsables du Programme d’AFB, en consultation avec les intervenantes et intervenants, ont reconnu la nécessité d’élaborer un instrument commun pour l’évaluation du niveau d’alphabétisation entre les organismes d’AFB tout en maintenant un degré approprié de souplesse à l’échelon local. Ils ont donc mis au point la reconnaissance de la stratégie d’apprentissage des adultes, favorisant et suivant de près sa mise en œuvre.

Comme le souligne le document *Évaluation dirigée par les buts : Processus d’évaluation initiale* (Ministère de l’Éducation et de la Formation, 1997), le Programme d’AFB ne précise aucune méthode permettant d’évaluer le niveau d’alphabétisation. Il utilise plutôt un langage uniforme pour faire en sorte que les résultats de l’évaluation soient compréhensibles pour les apprenantes et apprenants et les fournisseurs de services d’alphabétisation. Les organismes d’AFB élaborent leurs propres méthodes d’évaluation, qui reconnaissent les besoins différents des apprenantes et apprenants adultes et sont conformes aux principes du Programme d’AFB et d’une démarche

efficace d'évaluation. À partir de leurs méthodes d'évaluation, les organismes d'AFB ont recours à un ensemble précis de méthodes et d'instruments d'évaluation appropriés aux objectifs des apprenantes et apprenants, à la nature de l'organisme et au but de l'évaluation.

Les **méthodes et instruments d'évaluation** sont les moyens formels et informels permettant aux organismes d'AFB de recueillir des données valides, fiables et pertinentes sur les progrès et les réalisations des apprenantes et apprenants. Ces méthodes et instruments comprennent les démonstrations, les entrevues, les tests, la rédaction de modèles et les portfolios.

Une **méthode d'évaluation** est constituée par la stratégie générale élaborée par un organisme d'AFB afin de décider quand et comment utiliser les divers instruments et méthodes d'évaluation avec les apprenantes et apprenants, en fonction de leur cheminement dans l'organisme et des buts visés par les évaluations. La méthode d'évaluation aide l'organisme d'AFB à déterminer un plan d'évaluation de l'apprenante ou de l'apprenant et l'intègre à son plan de formation. Le plan d'évaluation décrit l'information qui doit être recueillie et mesurée, et les méthodes et instruments particuliers qui seront utilisés, à chaque étape des progrès des apprenantes et apprenants, depuis l'évaluation initiale, en passant par l'évaluation continue, jusqu'à l'étape de l'évaluation finale de leur programme personnel de formation en AFB.

La capacité d'utiliser divers instruments et méthodes d'évaluation présente des avantages évidents pour les apprenantes et apprenants et l'organisme d'AFB. Le premier de ces avantages est la capacité d'adapter le plan d'évaluation à la nature de l'organisme d'AFB, ainsi qu'aux objectifs et aux besoins de chaque apprenante ou apprenant.

Simultanément, cette souplesse présente un problème pour l'organisme d'AFB qui reçoit des apprenantes et apprenants provenant d'autres organismes d'AFB : quels sont les critères et les méthodes que le personnel de l'organisme peut utiliser pour interpréter les résultats d'évaluation d'autres organismes d'AFB—produits par des méthodes et instruments d'évaluation diversifiés—en vue d'obtenir l'information nécessaire à la prise des décisions importantes sur la façon de répondre aux besoins des apprenantes et apprenants?

La nécessité d'interpréter les résultats d'évaluation des autres organismes est un problème pour les organismes d'AFB en raison de la façon dont est dispensé le Programme d'AFB. Par le biais d'une planification locale des services, les organismes d'AFB dans une collectivité déterminent les services particuliers que chaque organisme d'AFB offrira, en collaborant entre eux pour dispenser la gamme complète des services d'AFB dans chaque collectivité. Par exemple, chaque organisme d'AFB se spécialise dans des activités d'apprentissage axées sur des niveaux particuliers de résultats d'apprentissage et sur le cheminement particulier des apprenantes et

apprenants. En raison de cette spécialisation des organismes, il est parfois nécessaire dans un grand nombre de collectivités que les apprenantes et apprenants aient accès à plusieurs organismes d'AFB différents au sein de la collectivité en vue de mener à bien toutes les activités d'apprentissage que comportent leurs plans de formation.

En l'absence de méthodes et critères communs d'interprétation des résultats d'évaluation des apprenantes et apprenants provenant d'autres organismes d'AFB, le personnel des organismes a souvent eu recours à une réévaluation des apprenantes et apprenants. Les membres du personnel des organismes d'AFB procèdent souvent à une réévaluation en vue d'éviter de porter des jugements inappropriés sur les besoins et les capacités des apprenantes et apprenants. Parfois, les organismes d'AFB peuvent avoir une politique officielle d'évaluation qui s'applique dans tous les cas aux nouvelles apprenantes et aux nouveaux apprenants, même lorsqu'ils disposent d'une évaluation antérieure.

On peut facilement comprendre que les apprenantes et apprenants perçoivent les réévaluations répétées comme autant de démarches inutiles. En outre, d'importants éléments d'information sur les progrès des apprenantes et apprenants peuvent être perdus en raison des divergences dans les différents procédés d'évaluation et de réévaluation. Ces deux situations sont tout à fait contraires à l'orientation du Programme d'AFB axée sur les apprenantes et apprenants.

Pour faire en sorte que les apprenantes et apprenants aient facilement accès aux organismes d'AFB et aux possibilités d'emploi et de formation dans la collectivité sans devoir subir une réévaluation, les organismes doivent être en mesure :

- d'échanger entre eux leurs résultats d'évaluation selon des modèles mutuellement compréhensibles;
- d'interpréter les résultats d'évaluation fournis par d'autres organismes d'AFB en fonction de leurs propres méthodes d'évaluation;
- de communiquer des renseignements cohérents et compréhensibles sur les réalisations des apprenantes et apprenants aux autres partenaires tels que les employeurs ou les fournisseurs de services de formation professionnelle spécifique; et
- de fournir aux apprenantes et apprenants les compétences et le langage propres à l'auto-évaluation afin qu'ils comprennent et puissent expliquer à d'autres leurs propres réalisations.

**L'évaluation commune** est le terme qui s'applique dans le Programme d'AFB au cadre qui rend possibles les quatre activités précédentes. On entend par évaluation commune l'utilisation par les organismes d'AFB d'instruments et de méthodes

d'évaluation comparables, à partir du langage commun des résultats d'évaluation, en vue d'aider les apprenantes et apprenants à se déplacer entre ces organismes sans faire l'objet de réévaluations inutiles. L'évaluation commune facilite également la communication des réalisations des apprenantes et apprenants aux autres partenaires du Programme d'AFB tels que les fournisseurs de programmes de formation et les employeurs.

L'évaluation commune est la deuxième étape de la **reconnaissance de la stratégie d'apprentissage des adultes**, réforme pluriannuelle du mode de prestation des services d'alphabétisation en Ontario. La reconnaissance de la stratégie d'apprentissage des adultes comprend les quatre étapes suivantes :

1. résultats d'apprentissage;
- 2. évaluation commune;**
3. concertation; et
4. reconnaissance de l'apprentissage.

La section qui suit présente l'évaluation commune dans le secteur de l'alphabétisation en Ontario et s'appuie sur la première étape de la reconnaissance de la stratégie d'apprentissage des adultes, soit la mise en œuvre des résultats d'apprentissage. La mise en œuvre de l'évaluation commune, à son tour, rendra possible la troisième étape de la reconnaissance de la stratégie d'apprentissage des adultes, soit la concertation de tous les organismes qui dispensent le Programme d'AFB. Dans la quatrième étape, soit la reconnaissance de l'apprentissage, un instrument explicite peut être élaboré en vue de reconnaître que les apprenantes et apprenants ont dûment mené à bien leurs études dans le cadre du Programme d'AFB.

Lorsque la reconnaissance de la stratégie d'apprentissage des adultes sera pleinement mise en œuvre, les adultes pourront avoir facilement accès aux divers organismes qui dispensent le Programme d'AFB, en fonction des besoins de leurs objectifs personnels. Il est évident que l'évaluation commune joue un rôle fondamental dans la vision gouvernementale de l'alphabétisation. En temps voulu, les résultats d'évaluation faciliteront la transition vers des possibilités élargies de formation, d'études et d'emploi.

Le présent document vise à fournir aux organismes d'AFB une orientation concernant les perspectives et les attentes du ministère en matière d'évaluation commune. Il vise également deux autres buts importants : 1) proposer des critères que les organismes d'AFB peuvent utiliser pour interpréter les résultats d'évaluation des autres organismes d'AFB, et 2) proposer des étapes aux organismes d'AFB afin de procéder à ces interprétations et d'éliminer les obstacles à la mobilité des apprenantes et apprenants entre les organismes.

Le présent document doit être utilisé en association avec deux documents connexes du ministère sur lesquels il s'appuie : *Évaluation dirigée par les buts : Processus d'évaluation initiale* et *Comment utiliser les résultats d'apprentissage*. Il présuppose une certaine connaissance des notions théoriques et pratiques de base de l'évaluation en ce qui a trait aux résultats d'apprentissage en AFB, présentées dans le cadre de la formation dispensée en 1999 par les organismes de coordination des catégories des anglophones, des francophones, des personnes sourdes et des autochtones. Certaines notions et définitions essentielles sont cependant abordées aux moments appropriés dans le document.

## **2. UNE ÉVALUATION COMMUNE POUR LE PROGRAMME D'AFB**

Il importe tout d'abord de distinguer l'utilisation du terme « évaluation commune » dans le cadre du Programme d'AFB d'une autre application fréquente de ce terme. Dans le cadre du Programme d'AFB, l'évaluation commune correspond à l'utilisation d'instruments et de méthodes comparables. Dans d'autres territoires et secteurs de formation, l'évaluation commune renvoie à l'utilisation d'un même instrument d'évaluation par tous les organismes du territoire ou du secteur.

L'utilisation d'un instrument d'évaluation commun simplifie considérablement le problème de l'interprétation commune des résultats d'évaluation entre différents organismes. Mais il est rare qu'un seul instrument permette d'atteindre plusieurs buts. Un instrument valide mesure ce qu'il a pour but de mesurer. Lorsque des compétences différentes et des buts différents sont mesurés, l'instrument d'évaluation doit nécessairement être différent. Par exemple, un instrument d'évaluation conçu pour classer un nombre important d'adultes selon leur niveau d'alphabétisation, tel que l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, ne peut définir les problèmes d'alphabétisation que les adultes peuvent avoir au plan individuel. Un seul instrument ne peut tenir compte de tous les buts et besoins importants de l'évaluation en matière d'alphabétisation. En outre, l'expérience nous révèle qu'en raison de la diversité des besoins des apprenantes et apprenants adultes, les organismes ont tendance à modifier les instruments existants. L'instrument unique perd donc rapidement son universalité.

La formation axée sur les buts et sur les besoins des apprenantes et apprenants, qui est dispensée par le biais du Programme d'AFB, comprend une gamme variée de buts aux fins d'évaluation, notamment les suivants :

- établir le niveau d'alphabétisation des adultes;
- définir les buts et les compétences de chaque apprenante ou apprenant;
- mesurer les progrès accomplis dans les activités d'apprentissage;
- proposer des améliorations au programme; et
- rendre des comptes aux bailleurs de fonds.

Comme dans d'autres secteurs de l'éducation, un large éventail de méthodes et d'instruments d'évaluation s'impose dans la pratique de l'alphabétisation des adultes en vue de répondre à ces buts et besoins différents. Les méthodes et instruments comprennent les tests, les entrevues, les inventaires, les listes de contrôle, les démonstrations des résultats d'apprentissage, les portfolios et divers autres instruments et méthodes informels élaborés à l'échelon local.

En raison de la nécessité d'une gamme variée d'instruments, les responsables du Programme d'AFB ont approuvé l'élaboration d'un cadre d'évaluation commune avec l'aide du secteur de l'alphabétisation en Ontario. Ce cadre encourage les organismes



d'AFB à recourir à toute la gamme des méthodes et instruments nécessaires. Il fournit aussi des critères clairs permettant à un organisme de comparer les résultats d'évaluation produits par d'autres organismes d'AFB lorsqu'il utilise des méthodes et des instruments autres que les siens, et d'intégrer les résultats à ses propres programmes d'AFB.

### **3. CADRE D'ÉVALUATION COMMUNE DU PROGRAMME D'AFB**

Bien des raisons expliquent les déplacements des apprenantes et apprenants entre les organismes d'AFB. Les apprenantes et apprenants peuvent souhaiter :

- étudier dans un organisme qui dispense un enseignement à un niveau supérieur par rapport à leurs buts;
- poursuivre leur apprentissage dans un nouvel organisme après une interruption;
- poursuivre leurs études après avoir choisi un nouveau secteur; ou
- passer d'un apprentissage individuel à un apprentissage en petit groupe ou en classe.

Lorsqu'ils s'adressent à un nouvel organisme d'AFB, les apprenantes et apprenants souhaitent et doivent pouvoir s'y inscrire :

- sans perte de reconnaissance de leurs études antérieures;
- en profitant d'un placement au niveau approprié dans le nouvel organisme; et
- en profitant de nouvelles activités d'apprentissage satisfaisantes et stimulantes.

De quelle façon les organismes d'AFB commenceront-ils à élaborer des interprétations communes des résultats d'évaluation?

Le cadre d'évaluation commune du Programme d'AFB comprend quatre éléments :

- les principes du Programme d'AFB;
- l'approche des résultats d'apprentissage;
- une démarche d'évaluation efficace; et
- des critères communs permettant de comparer les résultats de l'évaluation.

À partir de ces quatre éléments, les organismes d'AFB analysent et interprètent les résultats d'évaluation produits par divers instruments et méthodes autres que ceux ordinairement utilisés. Ils sont alors en mesure de déterminer l'applicabilité des résultats aux décisions importantes concernant les apprenantes et apprenants telles que les suivantes :

- si le programme de l'organisme est adapté à une apprenante ou un apprenant, ou si l'apprenante ou l'apprenant doit être orienté vers un organisme qui offre un programme plus approprié;
- si d'autres données d'évaluation sont requises, de la part de l'organisme orienteur ou par le biais d'une évaluation complémentaire;
- le niveau fonctionnel d'AFB de l'apprenante ou de l'apprenant en regard des compétences essentielles se rapportant à ses buts; et
- les lacunes précises en matière de compétences que l'apprenante ou l'apprenant et l'organisme doivent combler.

Le cadre d'évaluation commune s'applique à l'ensemble des outils et méthodes d'évaluation utilisés dans le cadre du Programme d'AFB, sans égard à ce qui peut les distinguer les uns des autres.

## **Les principes du Programme d'AFB**

Quand les organismes d'AFB ont recours à un ensemble de principes communs pour décider de *ce qui* doit être évalué et de *la façon* de l'évaluer, il existe une plus grande cohérence et une plus grande comparabilité entre leurs méthodes d'évaluation et leurs résultats.

Le Programme d'AFB s'appuie sur les quatre principes directeurs suivants.

### **1. Services fondés sur les principes propres à l'éducation des adultes**

L'un des principes de base de l'éducation des adultes est que les adultes réagissent aux possibilités de formation qui répondent à leurs besoins comme adultes. Le Programme d'AFB aide les apprenantes et apprenants adultes à se concentrer sur les problèmes et les tâches de la vie quotidienne. Les activités d'apprentissage du Programme d'AFB les préparent à effectuer des démonstrations étroitement reliées à la vie quotidienne et à leurs objectifs. Cela permet aux apprenantes et apprenants d'être en mesure d'appliquer les compétences récemment acquises dans leur vie immédiate.

Le Programme d'AFB aide les adultes à devenir des apprenantes et apprenants pendant toute leur vie. Il leur fournit, dans le contexte d'un programme d'alphabétisation, les possibilités d'acquérir une plus grande autonomie et des aptitudes à la pensée critique et à la résolution de problèmes—compétences indispensables pour l'employabilité et l'acquisition continue du savoir.

### **2. Services axés sur les apprenantes et apprenants**

Conformément aux principes de l'éducation des adultes, le Programme d'AFB fournit des services axés sur les apprenantes et apprenants. Cela veut dire aider les apprenantes et apprenants à se fixer des objectifs réalisables en matière de formation ultérieure, d'emploi ou d'autonomie personnelle. Cela veut dire également fournir les services d'alphabétisation appropriés pour aider les apprenantes et apprenants à atteindre leurs objectifs. De façon complémentaire, la démarche de base du Programme d'AFB comprend une **évaluation fondée sur les objectifs** : ce qui est évalué est déterminé par les objectifs des apprenantes et apprenants.

L'évaluation fondée sur les objectifs est un processus de collaboration. Les normes fondamentales de qualité des organismes d'AFB invitent les organismes à associer les apprenantes et apprenants à leur évaluation de façon continue. La participation des

apprenantes et apprenants au processus d'évaluation les aide à acquérir des compétences importantes en auto-évaluation, ce qui leur permet de mieux comprendre et maîtriser leurs réalisations. Cette compétence précieuse est transférable à toute autre situation d'apprentissage.

### **3. Services axés sur les résultats**

Le Programme d'AFB met l'accent sur les résultats observables, soit les réalisations des apprenantes et apprenants dans l'acquisition des compétences se rapportant à leurs objectifs. L'évaluation des apprenantes et apprenants à partir des résultats d'apprentissage est un moyen essentiel pour obtenir des résultats observables.

Pour les organismes d'AFB, les évaluations fondées sur les résultats d'apprentissage indiquent les résultats des activités de leurs apprenantes et apprenants. Ces résultats peuvent être facilement comparés entre les organismes d'AFB, qui peuvent ainsi mieux favoriser la mobilité des apprenantes et apprenants et faire ressortir la responsabilité du programme. En outre, comme l'information est recueillie de façon standard au sein de l'organisme, elle joue un rôle utile pour communiquer les résultats aux autres programmes d'éducation et de formation et aux employeurs éventuels.

### **4. Lien avec le système général d'éducation et de formation**

Le Programme d'AFB fait partie du continuum des possibilités d'éducation et de formation offertes aux adultes en Ontario. De ce fait, il ne fait pas double emploi avec le système général d'éducation et de formation, mais il le complète.

La transférabilité facile des résultats d'évaluation fondés sur le langage commun des résultats d'apprentissage renforce les liens entre le programme et le système général d'éducation et de formation. Les apprenantes et apprenants peuvent avoir accès à des études donnant droit à des crédits, à une formation professionnelle spécifique, à des cours de perfectionnement et à d'autres possibilités d'études et de formation.

Dans le contexte actuel de l'emploi, les apprenantes et apprenants en AFB qui se destinent au marché du travail doivent être préparés à modifier leurs orientations de carrière à plusieurs reprises au cours de leur vie professionnelle en réponse aux changements économiques et sociaux. Les résultats d'évaluation fondés sur les résultats d'apprentissage sont souples et s'appliquent à divers cheminements. Ils doivent cependant traduire une approche cohérente et respecter la vision générale du gouvernement en matière d'alphabétisation des adultes.

## L'approche des résultats d'apprentissage

Nous avons vu comment les principes du Programme d'AFB contribuent à l'élaboration des méthodes d'évaluation appliquées dans le cadre du programme. Un autre aspect fondamental du Programme d'AFB est l'approche des résultats d'apprentissage, complément naturel du Programme d'AFB axé sur les apprenantes et apprenants et fondé sur les objectifs.

L'approche des résultats d'apprentissage a d'abord été adaptée au secteur de l'alphabétisation en Ontario par des intervenantes et intervenants qui souhaitaient déplacer le centre d'intérêt de l'enseignement vers des tâches et des activités significatives complètes ayant un rapport avec les objectifs des apprenantes et apprenants. Ils réagissaient ainsi à une approche théorique de l'alphabétisation des adultes axée sur l'acquisition de connaissances sans rapport avec les applications possibles de ces connaissances par les apprenantes et apprenants.

Les intervenantes et intervenants ontariens qui ont élaboré l'approche des résultats d'apprentissage ont considéré ces apprenantes et apprenants comme des adultes désireux de pouvoir appliquer activement les connaissances et les compétences au fur et à mesure de leur acquisition. Même dans le cadre de cette acquisition générale des compétences scolaires, ils estimaient qu'il était possible de mettre l'accent sur l'application active des connaissances aux objectifs des apprenantes et apprenants.

Le Programme d'AFB reconnaît que ces premiers travaux dans le secteur de l'alphabétisation ont favorisé l'orientation du programme vers la prestation d'une aide aux apprenantes et apprenants adultes en vue de la réalisation d'objectifs liés à une formation ou des études ultérieures, un emploi ou l'autonomie. Plusieurs éléments importants de ces travaux ont été intégrés dans l'élaboration du cadre des résultats d'apprentissage en AFB. Ce cadre des résultats d'apprentissage est maintenant un élément fondamental de l'approche du Programme d'AFB fondée sur les objectifs et axée sur les apprenantes et apprenants.

Pour le Programme d'AFB, les deux éléments essentiels de l'approche des résultats d'apprentissage sont les démonstrations et les indicateurs de succès.

- Les **démonstrations** sont des tâches de la vie quotidienne qui intègrent des compétences essentielles, des connaissances et des comportements, que les apprenantes et apprenants peuvent exécuter et dont la réalisation peut être mesurée et vérifiée. Un exemple de démonstration est une activité préparée, telle que la rédaction d'une lettre d'affaires.
- Les **indicateurs de succès** sont les compétences, les connaissances et les comportements génériques qui sont essentiels au succès dans ces démonstrations.

Les évaluations fondées sur l'approche des résultats d'apprentissage comprennent trois types de résultats :

- un relevé des diverses démonstrations menées à bien sur les résultats d'apprentissage valides;
- la détermination des niveaux AFB 1 à 5 pour les compétences génériques transférables engagées dans ces démonstrations, permettant aux apprenantes et apprenants ou à l'organisme de comparer leurs réalisations avec d'autres normes de rendement, telles que les niveaux de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, le curriculum du ministère de l'Éducation, ou les compétences essentielles de Développement des ressources humaines Canada (DRHC); et
- le relevé des résultats des autres méthodes et instruments d'évaluation, tels que les tests et les portfolios qui sont reliés aux résultats d'apprentissage et fournissent d'autres éléments d'information importants sur les réalisations des apprenantes et apprenants.

### **Une démarche d'évaluation efficace**

Les principes d'une démarche d'évaluation efficace sont essentiels aux activités d'évaluation du Programme d'AFB, tout comme pour tous les programmes d'éducation. Ces principes sous-tendent nécessairement les décisions que prennent les évaluatrices et évaluateurs à toutes les étapes de l'évaluation de l'apprentissage. Comme nous l'avons déjà indiqué, les organismes d'AFB ont reçu une initiation à ces principes dans le cadre de l'orientation qui leur a été offerte par les organismes de coordination en 1999-2000.

Il existe un grand nombre de sources d'information utiles sur les pratiques efficaces dans l'évaluation des apprenantes et apprenants. Par exemple, les deux sources suivantes ont été importantes dans l'élaboration du présent document : la première est le document *Principles for Fair Student Assessment Practices for Education in Canada* (Joint Advisory Committee, University of Alberta, Edmonton, 1993), et l'autre est le document *Notes for the Roundtable : Some Thoughts on Learner Assessment* (Norm Rowen, 1996). Les lignes directrices présentées dans ces deux documents renforcent l'approche axée sur les apprenantes et apprenants et fondée sur les objectifs du Programme d'AFB.

Selon le premier principe capital d'une démarche d'évaluation efficace, une évaluation efficace commence à partir d'un ensemble de valeurs ou principes éducatifs communs. L'évaluation n'est pas une fin en elle-même—elle doit renforcer une vision

des formes d'apprentissage que nous valorisons le plus pour les apprenantes et apprenants et que nous cherchons à les aider à atteindre.

## **Des critères communs permettant de comparer les résultats d'évaluation**

Lorsque les organismes d'AFB commencent à utiliser des critères, ils élaborent une connaissance commune des résultats d'évaluation. Si les résultats sont jugés satisfaisants et comparables, les organismes fondent leurs décisions importantes de programmation sur ces résultats. Ces critères s'appuient sur des échanges et des travaux récents dans le secteur de l'alphabétisation en Ontario.

### **Sur quoi porte l'évaluation?**

Le point de départ pour l'analyse des résultats d'évaluation dans le cadre d'une évaluation commune consiste à définir les compétences, les connaissances et les comportements particuliers sur lesquels porte l'évaluation, d'une façon pouvant être comprise par tous les organismes d'AFB. Les résultats d'apprentissage en AFB fournissent un langage commun qui est utilisé dans l'évaluation.

Nous pouvons exprimer ce qui fait l'objet de l'évaluation par rapport aux éléments suivants :

- compétences intégrées, connaissances et comportements—démonstrations; et
- compétences particulières—domaines des résultats d'apprentissage, résultats des modules, ensembles de compétences et indicateurs de succès.

En outre, nous pouvons attribuer un niveau AFB à ces compétences intégrées et particulières.

De la même façon, nous pouvons déterminer l'apprentissage qu'une méthode ou un instrument d'évaluation évalue efficacement. Par exemple, un instrument peut être conçu pour effectuer des tests de lecture à des niveaux très fondamentaux. Après étude, on peut constater que les niveaux en cause correspondent au niveau AFB 1, notamment pour les compétences en décodage. Cette précision dans la détermination des points qui sont évalués en regard du langage commun est la première étape de la comparabilité des résultats d'évaluation.

### **Sur qui porte l'évaluation?**

Certains instruments d'évaluation sont plus efficaces pour évaluer l'apprentissage de certains groupes d'apprenantes et apprenants. Par exemple, les apprenantes et apprenants qui se destinent à un emploi réagiront bien aux tests et aux autres activités d'évaluation qui font appel à un vocabulaire et à des exemples en rapport avec le milieu de travail.

Certains instruments d'évaluation sont utilisés par les organismes dans un secteur de prestation particulier : un collège, un conseil scolaire, un organisme communautaire. Les instruments utilisés sont conformes aux caractéristiques éducatives ou administratives particulières du secteur. Par exemple, les collèges peuvent faire une utilisation généralisée des tests standardisés pour les admissions.

### **Quel est le but de l'évaluation?**

Les instruments d'évaluation sont conçus pour répondre à des buts particuliers. Un instrument approprié à un but peut être tout à fait inadapté à un autre but. Cela veut dire que le choix de l'instrument d'évaluation que vous utiliserez et le moment où vous l'utiliserez doivent dépendre du but de l'évaluation. Voici comment peuvent être définis les quatre buts principaux de l'évaluation (texte adapté de Rowen, 1996).

#### 1. Contribuer à l'apprentissage et à la documentation des progrès

L'un des buts principaux de l'évaluation est d'aider les adultes à apprendre et de documenter leurs progrès. Ce but exige que le personnel de l'organisme recueille, en collaboration avec les apprenantes et apprenants, des données fiables et pertinentes sur leurs réalisations.

Les preuves de cette nature permettent aux apprenantes et apprenants et au personnel de l'organisme d'AFB de réfléchir ensemble sur le travail que les apprenantes et apprenants ont réalisé, aux fins suivantes :

- aider les apprenantes et apprenants à se fixer des objectifs d'apprentissage et à les réviser;
- informer les apprenantes et apprenants de leurs progrès;
- adapter l'enseignement afin de répondre aux besoins évolutifs des apprenantes et apprenants; et
- déterminer si les apprenantes et apprenants ont mené à bien le programme.

Les principaux objectifs visés sont de favoriser l'enseignement et d'informer et motiver les apprenantes et apprenants. Les questions de validité et de fidélité ne sont pas aussi urgentes, puisque le résultat n'a pas une incidence importante sur l'avenir des apprenantes et apprenants, comme l'évaluation continue. Les instruments choisis pour favoriser l'enseignement et la documentation des progrès varient, des instruments informels, souvent élaborés à l'échelon local, aux instruments plus formels.

#### 2. Élaborer ou améliorer le programme d'apprentissage

L'information qui aide l'adulte à apprendre et à documenter ses progrès est également importante pour l'intervenante ou l'intervenant qui doit déterminer les points forts et



les lacunes du programme d'enseignement et apporter les changements appropriés. Par exemple, une révision des résultats d'évaluation peut faire ressortir les lacunes du programme, que d'autres ressources et activités d'apprentissage devraient permettre de combler.

Si plus d'une apprenante ou d'un apprenant a de la difficulté avec un aspect de l'apprentissage, cet aspect peut devenir le point central d'une révision plus générale et d'un plan d'action permettant d'améliorer le programme ou les stratégies d'enseignement.

### 3. Favoriser les transitions

Cette fonction concerne les inscriptions : les résultats d'évaluation déterminent l'admissibilité aux organismes d'AFB ou aux autres programmes tels que les cours donnant droit à des crédits ou les programmes de formation postsecondaire dans les collèges, ou leur pertinence.

Ces décisions ont des conséquences importantes pour les apprenantes et apprenants et pour les organismes d'AFB. Les instruments d'évaluation sont choisis pour leur capacité à fournir des résultats valides et fiables. Il peut y avoir des mesures multiples des réalisations, à l'aide de plusieurs instruments, afin d'accroître la confiance dans l'évaluation des réalisations des apprenantes et apprenants.

### 4. Faire ressortir la responsabilité

Les évaluations en alphabétisation fournissent d'importants éléments d'information pour faire valoir la responsabilité à l'égard des apprenantes et apprenants, du public et du gouvernement. À nouveau, les décisions prises à partir des évaluations à des fins de responsabilité ont des conséquences importantes. Leur validité et leur fidélité sont donc fondamentales.

Les processus formels d'évaluation sont importants pour faire ressortir la responsabilité à l'égard des apprenantes et apprenants. Les apprenantes et apprenants adultes doivent et souhaitent connaître les progrès qu'ils réalisent dans le cadre du Programme d'AFB. Les résultats d'évaluation les renseignent sur leurs points forts personnels et leurs difficultés. Ils augmentent également leur motivation, fondée sur la réalisation de leurs objectifs.

Par ailleurs, l'évaluation présente un intérêt pour le public, qui se préoccupe de l'efficacité des services dispensés par le biais de ses impôts. Le public est également de plus en plus conscient du lien qui existe entre la prospérité économique et les niveaux d'alphabétisation d'une nation. Pour ces raisons, il est important que les organismes d'AFB puissent fournir des résultats démontrables, exprimés dans les réalisations des apprenantes et apprenants.

Enfin, des résultats d'évaluation valides et fiables en alphabétisation pour les apprenantes et apprenants dans les organismes d'AFB sont importants pour faire ressortir la responsabilité envers le gouvernement. Le Programme d'AFB est axé sur les résultats. Les services fournis sont évalués par rapport à des résultats démontrables. L'un des résultats importants est que les adultes font des progrès dans leur apprentissage en vue d'atteindre leurs objectifs d'employabilité, de formation ultérieure ou d'autonomie.

### **Quelles sont les prémisses qui orientent l'évaluation?**

Nous avons vu précédemment comment les prémisses ou les principes du Programme d'AFB orientent et façonnent les processus d'évaluation. Il y a bien d'autres prémisses sur la nature du processus d'alphabétisation qui n'ont pas de rapport avec les principes d'AFB, mais qui peuvent influencer sur les organismes d'AFB lorsqu'ils évaluent le travail des apprenantes et apprenants. Il importe que les organismes d'AFB connaissent bien ces prémisses afin de choisir des instruments d'évaluation compatibles avec les principes d'apprentissage de l'organisme.

Parmi les prémisses qui peuvent influencer sur le choix des instruments d'évaluation, soulignons par exemple la conviction que la lecture concerne principalement le décodage de mots et de phrases, par rapport à la conviction selon laquelle la lecture est essentiellement un processus de création de sens. Dans cet exemple, la prémisses déterminera le choix des instruments d'évaluation. Plutôt que de se fier aux seuls instruments qui mettent l'accent sur la facilité de reproduction des correspondances entre les sons et les lettres, un organisme choisirait également des instruments permettant d'évaluer l'aptitude à trouver la signification d'un texte et à s'en servir pour des tâches pertinentes.

Un autre exemple d'une prémisses que peuvent avoir certains organismes d'AFB est que l'apprentissage est avant tout une activité individuelle solitaire, plutôt qu'un processus ayant une importante dimension sociale. Les méthodes et instruments d'évaluation requis par un organisme qui souscrit à cette prémisses seraient très différents de ceux requis par un organisme qui considère que l'apprentissage comporte un élément social important.

Une autre prémisses sur l'évaluation est que les apprenantes et apprenants font simplement l'objet de tests, plutôt que de participer pleinement au processus d'évaluation. Ces deux prémisses entraînent des vues très différentes au sujet des personnes qui maîtrisent le processus d'évaluation.

Les hypothèses de base qui orientent l'évaluation sont souvent difficiles à repérer parce qu'elles sont rarement explicites. Mais un processus d'échange entre les organismes d'AFB permet de les mettre à jour et d'en discuter librement, ce qui permet aux

organismes d'AFB de comparer les résultats d'évaluation des autres organismes à leurs propres résultats de façon plus complète.

### **Quelle est l'étape de l'évaluation?**

L'évaluation des apprenantes et apprenants se fait à des moments différents pendant tout le processus d'apprentissage. Le Programme d'AFB comprend des activités d'évaluation initiale, continue et finale. L'évaluation vise des buts différents à ces différentes étapes du Programme d'AFB.

#### Évaluation initiale

Les évaluations initiales permettent aux apprenantes et apprenants et au personnel d'un organisme d'AFB de passer en revue les acquis antérieurs et les réalisations passées des adultes et de déterminer leurs compétences actuelles. Le but principal des évaluations dans la phase initiale est principalement d'aider et de documenter l'apprentissage. Mais le but qui consiste à favoriser les transitions des apprenantes et apprenants est également associé à l'activité qui consiste à déterminer la pertinence du programme pour les apprenantes et apprenants.

Au cours de l'étape de l'évaluation initiale, le personnel de l'organisme d'AFB et les apprenantes et apprenants :

- déterminent si l'organisme est valable pour l'apprenante ou l'apprenant;
- examinent puis établissent des objectifs d'apprentissage;
- examinent les compétences et les connaissances requises par rapport à ces objectifs;
- passent en revue les acquis antérieurs et les compétences et connaissances actuelles de l'apprenante ou de l'apprenant qui ont un rapport avec ces objectifs;
- déterminent le style d'apprentissage de l'apprenante ou de l'apprenant;
- déterminent un plan d'action; et
- élaborent un plan d'évaluation correspondant au plan d'action.

#### Évaluation continue

Le but principal de cette étape d'évaluation est d'aider et de documenter l'apprentissage, tout en améliorant le programme et l'enseignement, ainsi que la responsabilité.

Ensemble, les intervenantes et intervenants en AFB et les apprenantes et apprenants :

- déterminent ce que les apprenantes et apprenants ont accompli, en comparant leurs réalisations par rapport aux objectifs convenus;

- déterminent les possibilités d'amélioration;
- déterminent le succès avec lequel le programme d'apprentissage répond aux besoins d'apprentissage;
- renseignent les apprenantes et apprenants sur les progrès de leur apprentissage;
- apportent les changements nécessaires aux objectifs des apprenantes et apprenants à partir de ces progrès; et
- déterminent les progrès des apprenantes et apprenants aux fins de la responsabilité.

L'évaluation continue est un élément tellement essentiel du processus d'enseignement et d'apprentissage qu'elle fait partie de presque toutes les séances d'apprentissage. Les enseignantes et enseignants et les apprenantes et apprenants en alphabétisation décident de l'importance des activités d'évaluation continue qui doivent faire l'objet d'un suivi (dans les cahiers de notes des apprenantes et apprenants ou dans des registres) ou être classées (dans les portfolios des apprenantes et apprenants) en vue de correspondre aux besoins des apprenantes et apprenants et de l'organisme. Il est important d'établir des distinctions entre l'évaluation continue plus fréquente des compétences, telle qu'un questionnaire, et l'évaluation continue plus périodique des principales étapes de l'apprentissage, telle que les démonstrations. Les deux sont importantes, mais la dernière doit être communiquée dans le cas où une apprenante ou un apprenant s'adresse à un autre organisme.

### Évaluation finale

Les buts principaux de l'étape de l'évaluation finale sont de favoriser les transitions et la responsabilité des apprenantes et apprenants. Lorsque le personnel de l'organisme d'AFB procède à des évaluations des apprenantes et apprenants à la fin d'un programme d'apprentissage, le personnel et les apprenantes et apprenants :

- indiquent que les apprenantes et apprenants ont acquis certaines compétences;
- déterminent s'ils ont atteint leurs objectifs;
- mesurent leur satisfaction touchant l'expérience d'apprentissage;
- indiquent si les apprenantes et apprenants ont atteint les objectifs fixés dans le plan de formation;
- documentent les réalisations des apprenantes et apprenants afin de faciliter leur mobilité dans l'étape suivante de leurs objectifs;
- indiquent les lacunes du programme qui peuvent être comblées par d'autres ressources et activités d'apprentissage; et
- déterminent les réalisations des apprenantes et apprenants aux fins de la responsabilité.

## Quel est le fondement de l'instrument ou de la méthode d'évaluation?

Certains instruments d'évaluation sont particulièrement compatibles avec l'approche orientée vers les objectifs et axée sur les résultats d'apprentissage du Programme d'AFB. Il s'agit des instruments et des ensembles d'instruments **critériels**, associés aux normes requises par les tâches particulières à évaluer, comme celles réalisées par les adultes dans le cadre de leurs objectifs.

Ils contrastent avec les instruments **normatifs**, par exemple les tests standardisés, dans lesquels les résultats sont interprétés en comparaison avec la « norme » du test—les résultats d'un nombre important de personnes qui ont déjà subi le test—par rapport aux normes établies par le rendement de groupes importants d'adultes « semblables » à l'aide du même instrument.

Il y a aussi les méthodes et instruments **axés sur le rendement**, qui sont particulièrement compatibles avec l'approche des résultats d'apprentissage. Ils renseignent sur la performance des apprenantes et apprenants dans leurs tâches effectives, par exemple celles requises par leurs objectifs. Les instruments **axés sur le système** renseignent sur les compétences en général, sans faire allusion à l'usage précis qui peut en être fait.

Les démonstrations des résultats d'apprentissage sont des activités critérielles en ce sens que leur performance est évaluée en fonction des normes qui seront requises lorsque l'adulte effectuera les activités en cause ou ses tâches quotidiennes. Les démonstrations sont axées sur le rendement puisqu'elles se rapportent à une activité directement reliée à l'objectif d'une apprenante ou d'un apprenant.

Certains instruments d'évaluation ont été élaborés ou modifiés depuis l'adoption des résultats d'apprentissage en AFB en vue d'utiliser explicitement les résultats et leurs cinq niveaux AFB associés. Ces instruments ont été intégrés aux résultats d'apprentissage en AFB. Les résultats d'évaluation fondés sur ces instruments sont facilement interprétés dans tous les sites de prestation du Programme d'AFB.

Si les méthodes et instruments critériels, axés sur le rendement sont particulièrement utiles dans le Programme d'AFB, aucun instrument ou ensemble d'instruments de collecte de données—même les instruments qui sont à la fois critériels et axés sur le rendement—ne répond à l'éventail complet des buts de l'évaluation de l'apprentissage dans le cadre du Programme d'AFB. Les instruments d'évaluation choisis devraient être appropriés et conformes au but et au contexte de l'évaluation. Pour cette raison, le Programme d'AFB ne prescrit pas d'approche d'évaluation particulière, ni ne recommande un instrument ou un ensemble d'instruments d'évaluation particulier. C'est pourquoi les instruments normatifs et les instruments axés sur le système continueront probablement d'avoir un rôle à jouer à des fins particulières et dans des situations précises.

Afin de s'orienter dans le choix des instruments d'évaluation appropriés, on peut consulter le document *Évaluation dirigée par les buts : Processus d'évaluation initiale* (1998).

### **Quelles sont les normes de validité et de fidélité des résultats?**

La **validité** concerne la façon dont l'instrument mesure bien ce qu'il a pour but de mesurer. La **fidélité** se rapporte à la cohérence des résultats, que ce soit entre les personnes qui notent le résultat (coefficient d'objectivité) ou pour plus d'une application de l'instrument par la même apprenante ou le même apprenant (tests et retests).

Les instruments d'évaluation utilisés par les organismes d'AFB varient en ce qui concerne le degré de validité et de fidélité de leurs résultats. Les instruments critériels et les instruments axés sur le rendement, tels que les démonstrations des résultats d'apprentissage, sont souvent désignés comme des instruments d'évaluation de rechange ou authentiques. Ils présentent des problèmes particuliers de validité et de fidélité en ce qui concerne les normes et la preuve. (Voir Rowen, Norman S. 1996. *Notes for Roundtable on Assessment Discussion Paper*. Toronto : Metro Toronto Movement for Literacy, p. 14..)

Comme nous l'avons vu, les étapes et les buts différents de l'évaluation nécessitent des niveaux différents de validité et de fidélité, selon l'enjeu des décisions à prendre. La validité et la fidélité sont particulièrement importantes lorsque les évaluations ont des incidences multiples, telles que les inscriptions et la responsabilité.

Les instruments plus formels qui ont fait l'objet d'essais sur le terrain produisent généralement des résultats qui présentent un degré élevé de validité et de fidélité. Les instruments informels mis au point à l'échelon local sans les mêmes degrés de validité et de fidélité sont souvent tout à fait appropriés aux décisions et aux enjeux moins importants, tels que le fait de déterminer si une compétence particulière a été suffisamment maîtrisée pour aborder une autre activité d'apprentissage. Ces instruments informels, tels que les auto-évaluations, peuvent aussi être utilisés avec d'autres instruments afin de fournir des renseignements additionnels et d'accroître la validité et la fidélité par le recours à des mesures multiples du même rendement.

### **Comment sont notés les résultats de l'évaluation?**

Les organismes d'AFB doivent expliciter les normes et les échelles, telles que les guides de notation (ou les rubriques), utilisées pour noter le rendement des apprenantes et apprenants. Il pourra ainsi y avoir une interprétation commune entre les organismes sur la signification des notes fondées sur les instruments utilisés. Il est tout aussi important pour les apprenantes et apprenants qui participent pleinement au

processus d'évaluation d'avoir le même accès aux critères et aux attentes concernant le rendement. En plus de les renseigner clairement sur la nature de l'activité d'apprentissage, cet accès leur permet de juger du moment où ils sont prêts à démontrer leur apprentissage par rapport aux critères convenus. Par le biais de ce processus, les organismes d'AFB permettent aux apprenantes et apprenants d'acquérir des compétences additionnelles en auto-évaluation—qui sont requises dans toute situation d'apprentissage.

Les organismes d'AFB sont en mesure de noter le rendement des apprenantes et apprenants au niveau analytique (ou fondamental) en utilisant l'approche des résultats d'apprentissage présentée dans le document *Comment utiliser les résultats d'apprentissage*. Le niveau analytique concerne la notation du rendement des apprenantes et apprenants de façon détaillée—à partir des indicateurs de succès des résultats d'apprentissage en AFB.

L'Ontario Literacy Coalition (OLC) a mis au point deux niveaux additionnels de notation du rendement en vue d'aider les organismes dans la notation du rendement des résultats d'apprentissage en AFB dans les domaines des communications et des notions de calcul. (L'OLC a adopté une approche différente dans le domaine de l'autogestion et de l'autonomie.) Le niveau des caractéristiques comprend une notation fondée sur des catégories de compétences plus générales. Le niveau holistique (ou global) de notation renvoie à une généralisation de haut niveau des compétences associées à l'ensemble du processus.

Le niveau analytique de notation est approprié pour les questions d'apprentissage détaillées. Le niveau des caractéristiques et le niveau holistique de notation donnent des résultats qui se rapportent à des compétences de niveau plus élevé et à un apprentissage intégré.

Le travail de l'OLC illustre les activités d'un groupe de prestation de services d'AFB dans la réalisation d'une approche commune pour la notation et la mesure du rendement des apprenantes et apprenants.

## 4. MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION COMMUNE

Au chapitre précédent, nous avons examiné le cadre d'une évaluation commune.

Le quatrième élément, soit les critères communs permettant de comparer les résultats d'évaluation, représente un instrument pratique pour les organismes d'AFB dans la mise en œuvre complète d'une évaluation commune. Utilisés dans le contexte des trois autres éléments—une démarche d'évaluation efficace, les principes du Programme d'AFB et l'approche des résultats d'apprentissage—ces critères communs aident les organismes d'AFB à exprimer leurs propres résultats d'évaluation et à interpréter ceux des autres organismes. Nous allons maintenant examiner comment cet instrument doit être utilisé dans le contexte des programmes d'AFB.

### Interprétation et comparaison

Le problème principal d'un organisme d'AFB dans la mise en œuvre d'une évaluation commune est de comparer les résultats d'évaluation d'un organisme orienteur avec les données d'évaluation requises par l'organisme d'AFB d'accueil lorsque les apprenantes et apprenants se déplacent entre les organismes. Lors de l'inscription d'une apprenante ou d'un apprenant provenant d'un autre organisme, l'organisme d'accueil doit lui expliquer clairement 1) sa propre démarche d'évaluation et 2) les données d'évaluation requises par l'organisme, qui ont un rapport étroit avec cette démarche.

La **démarche d'évaluation** est une stratégie générale élaborée par un organisme d'AFB pour décider quand et comment utiliser des méthodes et instruments particuliers d'évaluation avec les apprenantes et apprenants en fonction d'une gamme variée de facteurs importants, notamment les suivants : la nature des buts et des besoins de leurs apprenantes et apprenants, les buts de l'évaluation, les besoins de l'organisme, les caractéristiques particulières du secteur de prestation des services, ainsi que la formation professionnelle, l'expérience et l'initiation du personnel. Cette démarche comprend des éléments tels que les méthodes et instruments formels et informels d'évaluation utilisés, la phase d'évaluation dans laquelle chacun est appliqué, et les façons dont la validité et la fidélité sont assurées.

Pour qu'un organisme d'AFB consulte d'autres organismes en matière d'évaluation et élargisse ou modifie sa démarche d'évaluation, au besoin, la démarche doit être cohérente : intérieurement logique, conséquente et facile à comprendre. Souvent, la démarche d'évaluation d'un organisme d'AFB n'est pas explicitement notée, mais elle est avantageuse pour l'organisme. Dans leur travail de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation commune, les organismes d'AFB auront besoin d'une information plus importante sur les techniques d'évaluation des autres organismes.



Les **données d'évaluation** essentielles dont un organisme d'AFB a besoin lors de l'inscription d'une apprenante ou d'un apprenant provenant d'un organisme orienteur comprennent généralement des éléments tels que les suivants :

- renseignements personnels de base;
- objectifs immédiats et à long terme;
- lacunes au plan des compétences en vue de la réalisation de ces objectifs;
- progrès accomplis jusqu'ici pour combler ces lacunes;
- niveaux AFB actuels dans les secteurs indispensables aux objectifs;
- validité et fidélité des résultats d'évaluation; et
- style d'apprentissage.

L'organisme d'accueil doit déterminer si le profil de l'apprenante ou de l'apprenant provenant d'un organisme orienteur correspond à son créneau particulier de prestation, à partir du plan local des services d'alphabétisation. Ce créneau indique la pertinence de l'organisme de prestation par rapport aux différentes catégories d'apprenantes et apprenants.

Les résultats d'évaluation d'une apprenante ou d'un apprenant provenant d'un autre organisme et le plan d'évaluation sur lequel ils sont fondés sont généralement compris dans le plan de formation qui accompagne l'apprenante ou l'apprenant.

À ce stade, le personnel de l'organisme d'accueil peut appliquer des critères communs permettant de comparer les résultats d'évaluation afin de relier les résultats d'évaluation de l'organisme orienteur à l'information essentielle dont a besoin l'organisme d'accueil. Par exemple, l'organisme d'AFB peut être approprié pour l'apprenante ou l'apprenant qui a fait l'objet d'une évaluation présentant les caractéristiques suivantes :

- Peut tirer parti d'un travail fait en petit groupe;
- Lit et écrit au niveau AFB 4 ou à un niveau inférieur; et
- A un objectif compatible avec le mandat de l'organisme de prestation.

L'organisme exige les renseignements ci-après sur la façon dont les résultats d'évaluation ont été obtenus :

- Les résultats d'évaluation pour le niveau AFB présentent un degré élevé de validité et de fidélité, étant donné que l'inscription au programme de l'organisme est en jeu; et
- Une évaluation critérielle permettant d'établir les difficultés d'apprentissage doit servir de base à l'élaboration des activités d'apprentissage.

Les deux listes présentent l'information requise à partir des résultats d'évaluation de l'autre organisme. Le personnel de l'organisme d'accueil examinera ensuite les

résultats d'évaluation de l'organisme orienteur pour voir comment ils correspondent aux besoins ci-dessus en matière d'information.

Lors de l'étude des résultats d'évaluation de l'organisme orienteur, voici quelques-unes des questions que le personnel de l'organisme d'accueil peut se poser :

- Est-ce que je comprends bien la présentation des résultats d'évaluation dans le plan de formation de l'apprenante ou de l'apprenant?
- Est-ce que les éléments indispensables sont présents, énoncés peut-être sous une forme différente par rapport aux énoncés que nous utilisons dans notre organisme?
- À partir de l'information fournie, est-ce que je peux dire en toute confiance que l'apprenante ou l'apprenant travaille au niveau AFB indiqué dans le plan de formation?
- Même si notre organisme ne se sert pas de l'un des instruments utilisés par l'autre organisme, est-ce que je le connais suffisamment pour bien comprendre ces résultats et leurs rapports avec nos besoins en matière d'information?
- Si une démonstration originale des résultats d'apprentissage est utilisée, l'information fournie sur la notation est-elle suffisante pour que notre organisme puisse interpréter les résultats?
- De façon générale, est-ce que l'organisme d'accueil a reçu certains, presque tous ou l'ensemble des éléments d'information requis dont il a besoin?

Le personnel de l'organisme d'accueil peut choisir d'intégrer les données à son propre système d'information et l'apprenante ou l'apprenant peut commencer à travailler :

- si les données d'évaluation sont compréhensibles;
- si les données d'évaluation correspondent à l'information essentielle requise par l'organisme d'accueil; et
- si le profil de l'apprenante ou de l'apprenant correspond au créneau de prestation de l'organisme d'AFB.

Si les deux premières conditions sont satisfaites, mais que le profil de l'apprenante ou de l'apprenant ne correspond pas au créneau de prestation de l'organisme, le personnel de l'organisme d'AFB peut suggérer l'orientation de l'apprenante ou de l'apprenant vers un organisme plus approprié dans la collectivité. Mais si les données d'évaluation sont insuffisantes sous des aspects importants—notamment, si elles ne sont pas compréhensibles ou ne répondent pas aux besoins en matière d'information

de l'organisme—les raisons de cette lacune doivent être indiquées et des solutions doivent être élaborées.

### **Insuffisance des données d'évaluation**

Lorsque l'organisme d'AFB d'accueil n'a pas de données d'évaluation suffisantes sur une apprenante ou un apprenant, il lui faut indiquer pourquoi il considère l'information insuffisante.

Voici quelques raisons pouvant expliquer que les résultats d'évaluation d'un autre organisme ne sont pas suffisants.

#### **Communication confuse des résultats**

L'autre organisme peut exprimer les résultats d'évaluation sous une forme confuse ou dans un langage non standardisé. En outre, les données d'évaluation peuvent manquer de précision et être incomplètes.

#### **Attentes peu réalistes concernant les résultats**

Les données d'évaluation essentielles de l'organisme d'accueil peuvent comprendre des éléments spécialisés qui vont au-delà de ce que les autres organismes recueillent généralement. Les préoccupations relatives aux réévaluations s'appliquent à l'information que les organismes d'AFB peuvent raisonnablement être tenues de recueillir en fonction des objectifs de leurs apprenantes et apprenants.

#### **Méthodes de l'organisme orienteur**

Les méthodes d'évaluation peuvent être incohérentes avec les principes d'AFB, les résultats d'apprentissage ou une démarche d'évaluation efficace. L'organisme orienteur peut supposer que les apprenantes et apprenants font toujours l'objet d'une réévaluation dans leur nouvel organisme, même s'ils ont une évaluation complète provenant d'un autre organisme d'AFB.

#### **Méthodes de l'organisme d'accueil**

Les résultats d'évaluation qu'un organisme d'AFB reçoit d'un autre organisme d'AFB peuvent sembler insuffisants pour l'organisme d'accueil parce que son personnel ne connaît pas clairement certains principes de base de l'évaluation ou certains instruments particuliers d'évaluation commune.

## **Différences entre les organismes**

Divers problèmes entre les organismes d'AFB peuvent donner l'impression que les résultats d'évaluation sont insuffisants. Les résultats peuvent être influencés par les différences selon les groupes, les régions ou les secteurs dans la façon dont l'évaluation est faite, même si ces méthodes peuvent être conformes à une démarche d'évaluation efficace. Des malentendus peuvent surgir en raison des « cultures » d'évaluation différentes, notamment du langage différent utilisé pour exprimer des éléments communs.

## **Lacunes du développement du secteur**

Parfois, la perception de l'insuffisance des résultats d'évaluation peut découler des lacunes du secteur. Par exemple, il peut y avoir des lacunes concernant les instruments disponibles pour le secteur dans un domaine particulier et un niveau AFB. En outre, il pourrait y avoir un domaine d'évaluation inexploré qui attend de faire l'objet de recherches. Enfin, il peut y avoir des problèmes relatifs aux résultats d'apprentissage en AFB qui influent sur les évaluations.

## **Solution aux problèmes de l'insuffisance des résultats d'évaluation**

La nature de la solution à apporter à l'insuffisance des données d'évaluation varie selon la cause du problème. La première étape de la résolution de ces problèmes consiste à répondre à la question suivante : Quel est l'échelon approprié pour résoudre le problème? Il y a plusieurs échelons suggérés pour répondre à ces problèmes.

### **Résolution possible au sein de l'organisme d'accueil**

Si le problème concerne le personnel de l'organisme d'accueil qui ne connaît pas bien les principes d'évaluation ou certains instruments d'évaluation commune, le personnel peut profiter de possibilités de formation dans ces domaines.

### **Résolution possible à l'échelon local entre les organismes**

L'organisme d'AFB qui reçoit des données d'évaluation confuses peut demander des éclaircissements sur l'information fournie et des explications sur la démarche d'évaluation de l'organisme orienteur.

### **Résolution possible par les organismes en collaboration**

Afin de favoriser la clarté dans la communication des données d'évaluation, les réseaux régionaux peuvent échanger des modèles communs sur les plans de formation pour la notation des données d'évaluation.

### **Résolution possible à l'échelon sectoriel**

Un organisme sectoriel peut examiner les politiques sectorielles qui influent sur la transférabilité des données d'évaluation.

### **Résolution possible par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités**

Lorsqu'un problème ayant des incidences sur l'évaluation est défini en ce qui concerne les résultats d'apprentissage en AFB, le ministère peut l'aborder dans une version ultérieure sur les résultats.

Il existe plusieurs possibilités de déterminer les problèmes pouvant faire en sorte que les résultats soient insuffisants pour justifier les transitions des apprenantes et apprenants entre les programmes d'AFB et l'échelon approprié où les problèmes devraient être réglés. L'un des forums appropriés est le processus local de planification et de coordination dans chaque collectivité. Un autre forum, que nous aborderons maintenant, est la collaboration entre les principaux partenaires orienteurs, qui fait partie des attentes en AFB pour les organismes de prestation en 1999-2000 et 2000-2001.

### **Un processus de collaboration pour la comparaison des résultats d'évaluation**

En 1999-2000, chaque organisme d'AFB a collaboré avec au moins un important partenaire orienteur en vue de comparer et comprendre les résultats d'évaluation. Cette collaboration présente bien des avantages. Elle fixe l'attention de l'organisme sur l'utilisation des réalisations des apprenantes et apprenants comme moyen de faciliter leur transition vers l'étape suivante de l'apprentissage par objectifs. Vers la fin de 2000-2001, les apprenantes et apprenants en AFB feront facilement la transition d'un organisme financé par le Programme d'AFB vers un important organisme partenaire orienteur, à partir des résultats d'évaluation.

Voici les étapes prévues pour les partenaires des organismes financés par le Programme d'AFB.

#### 1999-2000

Au cours de la première étape en 1999-2000 et au début de 2000-2001, les deux organismes comparent de façon informelle les instruments et les méthodes d'évaluation. Ils abordent également des exemples d'orientation entre les deux organismes.

## 2000-2001

En 2000-2001, la représentante ou le représentant de chaque organisme membre du partenariat prépare une rencontre avec l'organisme partenaire :

- en déterminant la propre démarche d'évaluation de l'organisme, à partir des critères communs suggérés pour la comparaison des résultats d'évaluation;
- en définissant les données d'évaluation essentielles requises par l'organisme pour les nouvelles apprenantes et nouveaux apprenants;
- en se réunissant et en comparant les démarches et les besoins d'information;
- en analysant les résultats d'au moins une orientation entre les organismes; et
- en notant les succès réalisés dans la conformité des données d'évaluation par rapport aux besoins, les lacunes au plan de l'information et les autres problèmes des données d'évaluation qui ont des incidences sur les transitions des apprenantes et apprenants entre les organismes.

Les partenaires élaborent un plan d'action pour régler les problèmes qui peuvent être résolus entre les deux organismes. Ils déterminent également un plan de communication afin de porter les problèmes qui ne peuvent être réglés à l'attention des organismes à l'échelon approprié. Les partenaires planifient et réalisent un projet pilote concernant deux transitions d'apprenantes et apprenants afin de démontrer la capacité des apprenantes et apprenants à se déplacer entre les organismes à partir de leurs résultats d'évaluation. Après avoir déterminé et mis à l'essai un cheminement pour faciliter la transition des apprenantes et apprenants entre les organismes, les partenaires se réunissent à nouveau pour examiner les problèmes qui ont surgi et les mesures à prendre.

L'un des objectifs importants des organismes d'AFB dans ce processus de collaboration est d'apprendre les uns des autres. Par exemple, en discutant des méthodes d'évaluation de leurs organismes respectifs, chacun enrichit sa compréhension des méthodes de son propre organisme et de celles de l'autre. Les partenaires trouveront ainsi de nouvelles idées d'évaluation qu'ils pourront soumettre à l'examen de leurs organismes.

### **Élargissement de l'évaluation commune**

Au cours de l'étape suivante de l'évaluation commune, le processus d'élimination des obstacles à la transition des apprenantes et apprenants se déplacera des organismes jumelés vers la collectivité, la région et la province. En collaboration avec le réseau d'alphabétisation du comté de Simcoe, le projet READ Literacy Network élabore actuellement un modèle sur la façon d'aider les organismes d'AFB à s'entendre sur les méthodes et les résultats d'évaluation et à les mettre en commun.

Grâce à l'élaboration d'un processus commun d'évaluation, les organismes d'AFB connaîtront mieux les principes et les pratiques d'évaluation dans le secteur. Tous les organismes d'AFB - organismes de prestation de services d'AFB, réseaux régionaux, groupes sectoriels, organismes de coordination et organismes de services— élaboreront des concepts et un vocabulaire communs afin de décrire l'évaluation commune. La sensibilisation accrue et le vocabulaire commun utilisé aideront les organismes d'AFB à faire savoir aux autres partenaires du réseau d'AFB comment les apprenantes et apprenants sont évalués et comment l'évaluation commune favorise leur mobilité.

Vers la fin de l'exercice 2001-2002, les organismes d'AFB auront déterminé les moyens de concrétiser la mobilité des apprenantes et apprenants avec tous les partenaires locaux de planification des services d'alphabétisation. Les principaux partenaires du Programme d'AFB sauront également comment la mobilité des apprenantes et apprenants est encouragée par tous les partenaires en AFB.

En 2002-2003, lorsque l'évaluation commune sera entièrement appliquée dans l'ensemble de la province, les apprenantes et apprenants ayant fait l'objet d'une évaluation par un organisme de prestation de services d'AFB pourront s'adresser facilement à tout autre organisme de prestation de services d'AFB dans la province sans faire l'objet d'une réévaluation. Les autres partenaires tels que les employeurs, Ontario au travail et Connexion Emploi comprendront les réalisations d'apprentissage en AFB.

### **Cohérence provinciale des résultats d'apprentissage**

Le Programme d'AFB en est aux étapes initiales de la mise en œuvre de l'évaluation commune. Il reste un problème important à régler pour cette mise en œuvre : la cohérence provinciale dans l'interprétation des résultats d'apprentissage en AFB et les niveaux des résultats.

Le personnel de chaque organisme d'AFB exerce son jugement professionnel pour interpréter la signification des résultats d'apprentissage en AFB et les points limites des cinq niveaux AFB. En se fondant sur leur jugement, les intervenantes et intervenants en AFB notent, évaluent et reconnaissent les réalisations des apprenantes et apprenants. À leur tour, les apprenantes et apprenants cherchent à faire reconnaître leurs réalisations par d'autres organismes de formation, les employeurs et les autres partenaires du système d'éducation et de formation.

Les résultats d'apprentissage en AFB représentent un ensemble de normes au plan de la formation scolaire. Avec le temps, les organismes d'AFB auront une plus grande expérience des résultats d'apprentissage en AFB et élaboreront des interprétations plus cohérentes. Le ministère est le gardien ultime de l'exactitude, de la qualité et de la

cohérence des normes. Les consultantes et consultants du secteur d'AFB assurent le suivi de ce rôle, en collaboration étroite avec les organismes d'AFB.

À l'avenir, le MFCU établira formellement un échantillon de l'exactitude et de la cohérence des interprétations des résultats d'apprentissage et des jugements portés à partir de ces résultats. Cet échantillonnage répondra à des questions comme les suivantes : Comment savons-nous que les résultats d'apprentissage en AFB, en lecture et en interprétation au niveau 3, correspondent aux compétences et au niveau qu'ils prétendent signifier? Ces résultats et ces niveaux sont-ils mesurés et interprétés de façon cohérente partout en Ontario?

Le calendrier de cet échantillonnage doit tenir compte des progrès accomplis dans la connaissance et l'utilisation des résultats d'apprentissage et de l'évaluation commune dans le secteur de l'alphabétisation. Lorsque le secteur aura pleinement mis en œuvre une démarche commune d'évaluation, en adoptant une cohérence et une rigueur plus grandes dans les évaluations des résultats d'apprentissage, le personnel en AFB sera en mesure d'échantillonner et de réviser leur utilisation dans toute la province.



## 5. CONCLUSION

Pour s'assurer que l'orientation gouvernementale touchant l'alphabétisation des adultes est appliquée avec succès, il faut une certaine cohérence entre tous les partenaires en AFB—le ministère, les réseaux régionaux, les groupes de coordination, les groupes sectoriels, les organismes régionaux et, naturellement, les apprenantes et apprenants. L'expérience a montré que le Programme d'AFB est particulièrement efficace lorsqu'il existe une connaissance claire des objectifs du programme, favorisée par des recherches bien documentées et des communications permanentes.

L'objectif d'une évaluation commune est de faire en sorte que les apprenantes et apprenants puissent se déplacer entre les organismes d'AFB sans faire l'objet de réévaluations inutiles. L'évaluation commune favorise l'intégrité et la transparence du Programme d'AFB en reconnaissant et en encourageant la diversité des contextes et des méthodes de prestation. Elle constitue également un moyen permettant de comprendre facilement tous les résultats. L'évaluation commune aide les intervenantes et intervenants en alphabétisation à assumer les deux volets de leur tâche : assurer des programmes axés sur les apprenantes et apprenants et orientés vers les buts, et fournir aux apprenantes et apprenants les moyens d'établir des liens avec le système général de formation et d'emploi.

La comparabilité des instruments et méthodes d'évaluation est au cœur de l'évaluation commune. Lorsqu'ils sont comparables, les résultats d'évaluation sont transférables entre les organismes d'AFB, qui sont en mesure **d'interpréter** les résultats d'évaluation d'une apprenante ou d'un apprenant provenant d'un autre organisme d'AFB en fonction de leurs propres besoins en matière de données d'évaluation, et de les **intégrer** au plan de formation élaboré par l'apprenante ou l'apprenant et le personnel du programme.

Le Programme d'AFB reconnaît qu'un seul instrument ou processus d'évaluation ne peut répondre à l'ensemble des besoins et des buts de l'évaluation des apprenantes et apprenants en AFB. Il existe une variété de méthodes et d'instruments, qui ont chacun leur valeur pour des applications particulières. Les organismes de prestation de services d'AFB sont invités à utiliser l'ensemble de méthodes et d'instruments répondant le mieux aux besoins de leurs apprenantes et apprenants, aux buts de l'évaluation, aux besoins de l'organisme, et à des facteurs analogues.

En vue d'établir des communications claires sur l'évaluation, il faut que les organismes d'AFB et les autres partenaires définissent les problèmes qui entravent cette communication et collaborent pour les résoudre. Certains problèmes seront résolus par des mesures prises au sein d'un organisme, et d'autres par des changements à l'échelle du secteur, des groupes ou du domaine.

L'évaluation commune représente un changement fondamental pour le secteur de l'alphabétisation en Ontario. Les réalisations des apprenantes et apprenants seront mesurées et notées de façon cohérente, et seront ainsi utiles dans l'ensemble du système d'AFB. Le ministère veillera à assurer un rythme réaliste à ce processus. Dans ce processus, la collaboration ne peut être facultative. Mais il s'agit d'un défi commun : mieux répondre aux besoins des apprenantes et apprenants en éliminant de leur chemin les obstacles à l'amélioration de leur vie et des perspectives de la société.

## **ANNEXES**

Annexes 1—11

Instrumentes d'évaluation et projets de recherche

Annexe 12

Échéancier prévu pour une évaluation commune

Annexe 13

Lectures suggérées

## **ANNEXE 1**

### **ORGANISME**

Centre d'alphabétisation Moi, j'apprends

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Évaluation sommative-documentée [Documenting exit assessments]*

### **DESCRIPTION**

Il s'agit d'une version révisée d'un premier instrument d'évaluation finale, élaboré en 1997, auquel des améliorations ont par la suite été apportées après son utilisation par les intervenantes et intervenants. Cette version intègre entièrement les résultats d'apprentissage en AFB, les ensembles de compétences et les indicateurs de succès décrits dans le document *Comment utiliser les résultats d'apprentissage* (1998).

Cet instrument permettra aux intervenantes et intervenants francophones de documenter les réalisations des apprenantes et apprenants en regard des objectifs définis dans le plan de formation.

Il fournira aux apprenantes et apprenants un moyen de mettre en valeur leurs réalisations, en plus de faciliter leur transition entre les programmes de formation.

### **APPLICABILITÉ**

Il s'agit principalement d'un instrument d'évaluation finale qui s'applique aux niveaux AFB 1 à 5 dans les domaines de la communication et des notions de calcul. Il est conçu pour toutes les catégories d'apprenantes et apprenants inscrits à un organisme d'AFB francophone. Les buts et les échéanciers sont intégrés à l'instrument.

### **ÉVALUATION**

La version révisée de cet instrument sera évaluée par des représentantes et représentants de plusieurs organismes communautaires d'AFB francophones, l'organisme Éducation des adultes le Carrefour (Ottawa), le conseil scolaire d'Ottawa-Carleton et le collège Boréal.

### **DIFFUSION**

Cet instrument d'évaluation sera diffusé par le biais de la trousse Alpha à l'automne 2001 comme document de référence. On peut se le procurer à l'adresse suivante :

Centre d'alphabétisation Moi, j'apprends  
1468, rue Laurier  
Rockland (Ontario) K4K 1C7  
(613) 446-5312

**RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur l'instrument *Évaluation sommative-documentée*, s'adresser à Louise Lalonde, Centre d'alphabétisation Moi, j'apprends, au (613) 446-5312.

## ANNEXE 2

### **ORGANISME**

Le Collège du Savoir

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Les personnes apprenantes face à l'évaluation [Learners and the Assessment Process]*

### **DESCRIPTION**

Cet instrument permettra d'évaluer les instruments d'évaluation couramment utilisés au cours du processus d'évaluation afin de déterminer s'ils sont suffisamment axés sur les apprenantes et apprenants, et de les adapter pour faire en sorte que le processus d'évaluation rétablisse les liens entre les apprenantes et apprenants et le processus d'apprentissage. Les instruments d'évaluation ne peuvent pas toujours être axés sur les apprenantes et apprenants, étant donné que les évaluations sont avant tout préparées en fonction de la gestion du personnel, des apprenantes et apprenants et des activités d'apprentissage. Il est important que les apprenantes et apprenants soient en mesure de démystifier l'évaluation afin de pouvoir se situer au centre de l'activité. Ce sont les apprenantes et apprenants qui se soumettent à l'activité : leurs antécédents déterminent la formation à assurer, qui mène à un processus continu d'évaluation et d'amélioration, et enfin à une évaluation finale.

Il y a trois critères principaux qui serviront à évaluer les instruments d'évaluation :

- la pertinence de l'instrument;
- l'importance de son utilisation et la façon dont les résultats sont utilisés; et
- la comparabilité des résultats.

### **APPLICABILITÉ**

Cet instrument permettra d'évaluer tous les instruments d'évaluation francophones du point de vue des apprenantes et apprenants.

### **ÉVALUATION**

L'information sur le processus d'évaluation sera fournie par les apprenantes et apprenants et les fournisseurs de services francophones.

### **DIFFUSION**

L'instrument *Les personnes apprenantes face à l'évaluation* sera accessible en décembre 2000 par le biais des organismes suivants :

Centre FORA  
432, avenue Westmount, unité H  
Sudbury (Ontario) P3A 5Z8  
(705) 524-3672

AlphaPlus  
2040, rue Yonge, 3<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4S 1Z9  
1-800-788-1120

**RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur cet instrument d'évaluation, s'adresser à  
Anna Veltri :

Le Collège du Savoir  
20, rue Nelson, bureau 403  
Brampton (Ontario) L8X 2M5  
(905) 457-7884

## ANNEXE 3

### **ORGANISME**

Goal : Ontario Literacy for Deaf People (GOLD)

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Assessment Instruments : Identifying Current Assessment Tools in the Deaf and Deaf/Blind Literacy Community [Instruments d'évaluation : Inventaire des instruments d'évaluation existants dans le milieu de l'alphabétisation des personnes sourdes ou sourdes et aveugles]*

### **DESCRIPTION**

Cette base de données sur les instruments d'évaluation utilisés dans le milieu de l'alphabétisation des personnes sourdes ou sourdes et aveugles indiquera non seulement quels sont les instruments d'évaluation accessibles aux intervenantes et intervenants en alphabétisation dans ce milieu, mais aussi les catégories d'instruments nécessaires, mais qui n'ont pas encore été élaborés. La base de données comprendra du matériel qui aidera les organismes à élaborer de nouveaux instruments d'évaluation et d'améliorer les instruments existants. Les nouveaux instruments seront ajoutés à la base de données au fur et à mesure qu'ils seront élaborés et mis à l'essai.

### **APPLICABILITÉ**

Les instruments d'évaluation de cette base de données seront expressément conçus pour les apprenantes et apprenants sourds ou sourdes et aveugles qui poursuivent leurs études, sont à la recherche d'un emploi ou souhaitent une plus grande autonomie. Les trois domaines d'apprentissage seront abordés, et une attention particulière sera accordée aux communications et aux notions de calcul. Des instruments d'autogestion et d'autonomie seront aussi intégrés dès qu'ils seront disponibles. Voici les points qui seront mis en valeur :

Communications :

- Lire un texte à des fins diverses et le comprendre; et
- Écrire clairement pour exprimer des idées.

Le résultat d'apprentissage « Parler et écouter de façon efficace » sera remplacé par le résultat suivant « Exprimer et recevoir des messages visuellement de façon efficace ».

Notions de calcul :

- Faire les opérations arithmétiques élémentaires;
- Utiliser des mesures à des fins variées;
- Résoudre des problèmes de géométrie;



- Gérer les données et faire des calculs de probabilités; et
- Utiliser la modélisation et l'algèbre.

Autogestion et autonomie :

- Faire un apprentissage autonome; et
- Établir des objectifs immédiats et à long terme et en assurer le suivi.

L'organisme GOLD privilégie ce domaine en vue d'élaborer des activités de démonstration qui figureront dans la base de données.

### **ÉVALUATION**

Chaque instrument d'évaluation sera évalué en regard de l'approche des résultats d'apprentissage afin de s'assurer qu'il correspond au niveau AFB approprié, avant d'être ajouté à la base de données en ligne pour être utilisé par tous les organismes d'alphabétisation des personnes sourdes. D'autres évaluations seront réalisées par ces organismes au fur et à mesure qu'ils auront accès à la base de données et fourniront de l'information à l'organisme GOLD. La base de données servira de carrefour de travail, et des révisions seront apportées au matériel par les intervenantes et intervenants en alphabétisation des personnes sourdes ou sourdes et aveugles en vue de leur utilisation dans leur programme. Afin d'obtenir des réponses constructives, un questionnaire d'enquête sera ajouté à tous les instruments d'évaluation figurant dans la base de données.

### **DIFFUSION**

La base de données sera accessible sur le site web de GOLD en novembre 2000. Des versions imprimées des nouveaux instruments seront fournies dès qu'elles seront disponibles.

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur cet instrument d'évaluation, s'adresser à :

Beth Bourgeois  
Coordonnatrice des instruments d'évaluation  
Goal : Ontario Literacy for Deaf People  
150 Central Park Drive, Suite 106  
Brampton (Ontario) L6T 2T9  
(905) 458-0499 ATS (par SRB 1-800-855-0511)  
courriel : beth@deaf literacy.ca

## ANNEXE 4

### ORGANISME

Kingston Literacy

### NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION

*Assessment Kit (Ongoing Assessment Tracking Model for Volunteer Tutoring Programs)*  
[*Trousse d'évaluation (Modèle de suivi de l'évaluation continue pour les programmes de tutorat bénévole)*]

### DESCRIPTION

Cette trousse d'évaluation vise expressément à répondre aux besoins des programmes de tutorat bénévole individuel et est fondée sur les méthodes efficaces de contrôle élaborées par l'organisme Kingston Literacy. La trousse initiale a été élaborée en 1996 avec un groupe consultatif d'élèves, de tutrices et tuteurs et de membres du personnel convaincus qu'une méthode facile à utiliser et à gérer pour le suivi de l'apprentissage s'imposait. La trousse vise à mieux reconnaître les réalisations des élèves, à encourager leur participation, à fournir un cadre d'orientation aux équipes de deux dans le processus d'évaluation continue, et à améliorer le soutien du personnel. Il s'agit d'un modèle coopératif dont la structure et le processus englobent l'évaluation initiale et un plan d'apprentissage comprenant les éléments suivants :

- buts à long terme et objectifs d'apprentissage;
- points forts, besoins et stratégies d'apprentissage;
- tenue des dossiers hebdomadaires;
- rapport périodique; et
- élaboration du portfolio.

En 1997, la trousse a été adaptée en vue d'intégrer les niveaux AFB 1 à 3; en 1999, elle a été adaptée en vue d'intégrer les niveaux 1 à 5. Les révisions actuelles, qui seront terminées en juin 2000, comprennent l'intégration à la trousse d'un plan de formation en AFB et de démonstrations.

### APPLICABILITÉ

Cet instrument d'évaluation comprend des feuilles de suivi faciles à utiliser par les étudiantes et étudiants et les tutrices et tuteurs, reliées à tous les résultats d'apprentissage en AFB dans les domaines des communications et des notions de calcul, niveaux 1 à 5. Les feuilles de suivi pour les résultats d'apprentissage en lecture et en écriture sont reliées aux descriptions des niveaux de l'Ontario Literacy Coalition (OLC). (Voir l'annexe 6.) Les descriptions de niveau sont réorganisées dans la trousse afin de correspondre aux feuilles de suivi et constituent un instrument permettant aux intervenantes et intervenants de noter les résultats d'apprentissage obtenus dans des

termes qui établissent les liens nécessaires avec l'approche des résultats d'apprentissage.

La trousse peut servir pour l'apprentissage individuel dans le groupe anglophone aux niveaux AFB 1 à 5, notamment pour les apprenantes et apprenants ayant des anomalies de développement et des difficultés d'apprentissage. Le modèle a été mis en œuvre dans de petits groupes d'apprenantes et apprenants aux niveaux 1 à 3, et a aussi servi avec des élèves sourds en tutorat individuel. La trousse tient compte des objectifs des apprenantes et apprenants touchant l'emploi actuel, la recherche d'un emploi, les possibilités d'étude ou de formation, ou l'autonomie.

Après une évaluation préliminaire, les apprenantes et apprenants participent à une évaluation initiale approfondie d'une durée de six à huit heures, avant d'être jumelés à une tutrice ou un tuteur. Une évaluation formelle continue a lieu toutes les 12 séances ou tous les trois mois, mobilisant l'apprenante ou l'apprenant, sa tutrice ou son tuteur et une évaluatrice ou un évaluateur.

L'évaluation initiale initie l'apprenante ou l'apprenant au processus d'évaluation et sert de modèle à suivre pour la tutrice ou le tuteur bénévole.

Le principe sous-jacent de la trousse est qu'elle concerne avant tout les apprenantes et apprenants : elle en fait des partenaires égaux des tutrices et tuteurs, reflète et intègre les points forts, les réalisations et l'auto-évaluation des apprenantes et apprenants, comprend des notes détaillées sur leurs faits et gestes, et est axée sur les apprenantes et apprenants, et non sur leur curriculum.

Le défi à relever dans la mise au point de la trousse était d'élaborer du matériel pouvant être facilement compris par les élèves et les tutrices et tuteurs bénévoles, tout en favorisant les buts associés à la responsabilité du programme et l'élaboration d'un langage provincial commun fondé sur l'approche des résultats d'apprentissage en AFB. Il fallait également un encadrement facilitant la gestion.

Le manuel comprend une section sur le mode d'utilisation de la trousse, un modèle dûment rempli par une équipe de deux (une apprenante ou un apprenant et une tutrice ou un tuteur), un atelier de formation des tutrices et tuteurs axé sur un profil d'étudiante ou d'étudiant, et une annexe comportant du matériel complémentaire avec matrices à reproduire.

Sur demande, l'organisme Kingston Literacy dispense un cours de formation d'une journée sur l'utilisation de la trousse aux personnes qui ne la connaissent pas bien. Un cours de formation d'une demi-journée est aussi offert pour les usagères et usagers actuels, axé sur le matériel récemment révisé et les cinq niveaux des résultats d'apprentissage. Les réseaux régionaux peuvent songer à demander que ces ateliers soient dispensés dans le cadre de conférences.

## **ÉVALUATION**

Après son élaboration, la trousse a fait l'objet d'essais internes avec des équipes de deux et des coordonnatrices et coordonnateurs des programmes de tutorat dans trois centres de l'organisme Kingston Literacy, et a été par la suite évaluée périodiquement par les apprenantes et apprenants et les tutrices et tuteurs. Des révisions ont été apportées en consultation avec le groupe consultatif du projet.

En septembre 1998, l'instrument d'évaluation *Assessment Kit* était intégré au rapport intitulé *Review and Evaluation of the Assessment Tools and Instruments Currently Being Used by Practitioners*, préparé par Neil Graham pour l'Ontario Literacy Coalition.

En mars 1999, la Community Literacy Ontario a effectué une enquête d'évaluation auprès de 18 organismes communautaires d'AFB qui avaient déjà utilisé la trousse pendant 10 à 12 mois. En 1999-2000, la trousse a fait l'objet d'essais pilotes pendant six mois dans quatre organismes communautaires d'AFB différents selon la taille, le territoire géographique et les catégories d'apprenantes et apprenants.

## **DIFFUSION**

La trousse révisée sera disponible en septembre 2000. Elle est offerte sans frais aux personnes qui avaient acheté la trousse initiale. Les autres peuvent la commander à l'adresse suivante :

Kingston Literacy  
88 Wright Crescent  
Kingston (Ontario) K7L 4T9  
(613) 547-2012

## **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur l'instrument d'évaluation *Assessment Kit*, s'adresser à Sheila Round, Kingston Literacy, (613) 547-2012; télécopieur (613) 547-2024, ou [kinglit@kos.net](mailto:kinglit@kos.net)

## ANNEXE 5

### **ORGANISME**

Literacy Link Eastern Ontario (LLEO)

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Common Assessment of Basic Skills (CABS)* [Évaluation commune des compétences de base]

### **DESCRIPTION**

Il s'agit d'un document visant à orienter les évaluateurs et évaluatrices lors du processus d'évaluation, qui comporte des exemples de questions, des formulaires et des démonstrations que peuvent utiliser les évaluateurs et évaluatrices lors d'une évaluation. Les démonstrations se rapportent aux cinq niveaux des résultats d'apprentissage en AFB. Cet instrument d'évaluation peut être utilisé seul, ou avec d'autres instruments.

La première version de cet instrument a été élaborée par Rose Strohmaier, en 1995. Par suite de l'évolution du secteur de l'alphabétisation en Ontario, une deuxième édition a été élaborée par Judith Fox Lee, en 1997. Lors de l'instauration des résultats d'apprentissage en AFB, le secteur de l'alphabétisation a indiqué que l'instrument devait être mis à jour afin de tenir compte des cinq niveaux AFB.

En 1999, le travail de révision visant à tenir compte des cinq niveaux des résultats d'apprentissage a été entrepris par Rose Strohmaier et Judith Fox Lee. La troisième édition a fait l'objet d'essais rigoureux sur le terrain, réalisés par 25 organismes d'AFB dans toute la province et dans tous les secteurs.

### **APPLICABILITÉ**

Cet instrument d'évaluation est conçu pour aider les évaluateurs et évaluatrices, les intervenantes et intervenants et les tutrices et tuteurs à réaliser des évaluations davantage standardisées et exactes pour toutes les catégories d'apprenantes et apprenants dans le milieu anglophone. Il aide les évaluateurs et évaluatrices à déterminer les objectifs des apprenantes et apprenants et à élaborer des plans de formation.

L'instrument tient compte des niveaux AFB 1 à 5. La présente édition met l'accent sur les domaines des communications et des notions de calcul. Elle comporte un large éventail de démonstrations et de sujets qui peuvent servir à l'administration d'une évaluation rapide ou en profondeur. Elle met également l'accent sur la façon dont les utilisatrices et utilisateurs peuvent élaborer leurs propres démonstrations.

La phase optimale de cet instrument est l'évaluation initiale, mais il peut aussi servir pour les évaluations continues et les évaluations finales.

**ÉVALUATION**

Les éditions précédentes de cet instrument d'évaluation ont été utilisées pendant six ans par un grand nombre d'organismes et d'évaluatrices et évaluateurs. Après la révision initiale de la présente édition, le document a fait l'objet d'une évaluation-révision finale professionnelle, puis d'essais sur le terrain auprès de 25 organismes d'AFB dans tous les secteurs. Les observations et corrections suggérées par le secteur de l'alphabétisation en Ontario ont été intégrées au document.

**DIFFUSION**

La troisième édition de cet instrument d'évaluation sera disponible en avril 2000. On peut l'acheter à l'adresse suivante :

Literacy Link Eastern Ontario  
830 A Development Drive  
Bayridge Plaza  
Kingston (Ontario) K7M 5V7  
(613) 389-5307

**RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Denise Sabatini, directrice générale, Literacy Link Eastern Ontario, (613) 389-5307.

## ANNEXE 6

### **ORGANISME**

Ontario Literacy Coalition (OLC)

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Level Descriptions for LBS Learning Outcomes [Descriptions des niveaux pour les résultats d'apprentissage en AFB]*

### **DESCRIPTION**

Cet instrument d'évaluation décrit chacun des cinq niveaux AFB et est fondé sur le document *Comment utiliser les résultats d'apprentissage* (1998). Ce dernier document décrit les niveaux 1 à 5 des résultats d'apprentissage dans le domaine des communications : lire un texte à des fins diverses et le comprendre, parler et écouter de façon efficace, écrire clairement pour exprimer des idées, ainsi que cinq niveaux pour les résultats d'apprentissage dans le domaine des notions de calcul. Il comprend aussi des critères (sans niveau) d'évaluation des compétences dans le domaine de l'autogestion et de l'autonomie.

Cet instrument d'évaluation fournit aux intervenantes et intervenants en AFB une échelle de caractéristiques et une échelle globale permettant de mieux comprendre et évaluer chaque résultat de chaque domaine dans le cadre d'une approche des résultats d'apprentissage.

Quatre équipes d'intervenantes et intervenants en AFB ayant une vaste expérience d'enseignement et d'évaluation, provenant d'organismes communautaires, de collèges et de conseils scolaires de toute la province, ont participé à ce projet. Chaque équipe a également profité de l'expérience de consultantes et consultants ayant une expertise particulière en recherche et développement dans leurs domaines respectifs.

### **APPLICABILITÉ**

Cet instrument d'évaluation présente des descriptions des niveaux 1 à 5 pour chaque résultat d'apprentissage dans le domaine des communications et le domaine des notions de calcul. Il intègre également des critères d'évaluation des compétences dans le domaine de l'autogestion et de l'autonomie.

Les descriptions des niveaux et le matériel peuvent être adaptés aux objectifs des apprenantes et apprenants et s'appliquer à l'ensemble des apprenantes et apprenants du groupe anglophone cherchant à acquérir des compétences dans les trois domaines des résultats d'apprentissage en AFB.

## **ÉVALUATION**

Le guide *Level Descriptions for LBS Learning Outcomes* a fait l'objet d'une révision exhaustive de la part d'un certain nombre d'intervenantes et intervenants en AFB dans les programmes d'alphabétisation dans toute la province et dans tous les secteurs. En outre, les échelles d'évaluation dans le domaine des communications et le domaine des notions de calcul ont été révisées par des conseillères et conseillers pédagogiques d'expérience afin d'assurer une certaine cohérence avec les niveaux AFB décrits dans le document *Comment utiliser les résultats d'apprentissage*. Les révisions aux échelles et au matériel ont été faites à partir des observations ainsi recueillies.

## **DIFFUSION**

Cet instrument d'évaluation sera produit et diffusé au plus tard en septembre 2000. Il sera accessible en vue d'une large diffusion auprès des organismes d'AFB de l'Ontario, et on peut se le procurer à l'adresse suivante :

Ontario Literacy Coalition  
365, rue Bloor Est, bureau 1003  
Toronto (Ontario) M4W 3L4  
(416) 963-5787

## **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur ce projet, s'adresser à Susan Toews, coordonnatrice du développement régional, Ontario Literacy Coalition, (416) 963-5787, poste 28.



## ANNEXE 7

### ORGANISME

Ontario Literacy Coalition (OLC)

### NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION

*Common Writing Assessment [Évaluation commune de l'écriture]*

### DESCRIPTION

Il s'agit d'un instrument d'évaluation de l'écriture, comportant un guide de notation pour six niveaux, qui a été élaboré en 1996-1997 dans le cadre du projet du collège George Brown et du Secrétariat national à l'alphabétisation. Il a été révisé afin de correspondre aux niveaux AFB décrits dans le document *Comment utiliser les résultats d'apprentissage* (1998) et aux descriptions de niveaux de l'OLC. (Voir l'annexe 6.)

### APPLICABILITÉ

Cet instrument d'évaluation de l'écriture axé sur le rendement est adapté et efficace pour l'évaluation des compétences en rédaction descriptive et en écriture persuasive des apprenantes et apprenants en AFB du groupe anglophone, des niveaux AFB 2 à 5. Il est également utile pour évaluer le rendement en écriture des apprenantes et apprenants qui désirent poursuivre des études postsecondaires ou peuvent y prétendre.

L'instrument comporte quatre échelles. Trois échelles déterminent les caractéristiques importantes d'un texte bien écrit :

- thème central, développement et organisation;
- variété du vocabulaire et des phrases; et
- grammaire.

La quatrième échelle globale intègre ces trois caractéristiques, fournissant une description holistique ou globale de chaque niveau d'écriture, en utilisant le langage de l'approche des résultats d'apprentissage et les descriptions de niveaux de l'OLC, dans toute la mesure du possible.

Cet instrument sera utile pour l'évaluation initiale et l'évaluation continue, ainsi que pour l'évaluation finale de divers programmes. Par ailleurs, il fournira aux évaluatrices et évaluateurs et aux intervenantes et intervenants un moyen d'évaluer l'écriture selon les niveaux AFB. Il renseignera également les enseignantes et enseignants sur les caractéristiques importantes de l'écriture, favorisant ainsi la planification de programmes individualisés. L'instrument peut également servir avec les apprenantes et apprenants des niveaux 2 à 5 si leur but est d'améliorer leurs compétences en écriture. L'instrument devrait être particulièrement utile aux apprenantes et apprenants qui

cherchent à poursuivre leur formation et leurs études, lorsqu'une certaine compétence pour exprimer et organiser leurs idées en une brève composition est nécessaire.

### **ÉVALUATION**

Cet instrument a fait l'objet d'essais pilotes auprès de 250 apprenantes et apprenants dans 12 organismes d'AFB : cinq collèges, trois conseils scolaires et quatre organismes communautaires. Chaque texte écrit a été noté, puis noté à nouveau de façon anonyme en vue d'établir le coefficient d'objectivité. Les essais pilotes ont confirmé que l'instrument révisé est une mesure valide et fiable de l'écriture des apprenantes et apprenants. Les résultats ont également révélé qu'il existe une corrélation étroite entre les niveaux AFB définis dans le guide de notation et les niveaux AFB décrits dans d'autres évaluations utilisées par les intervenantes et intervenants, surtout pour les apprenantes et apprenants en AFB dans les organismes communautaires et les conseils scolaires.

### **DIFFUSION**

En août 2000, un produit final—comprenant le document révisé *Common Writing Assessment Instrument*, un rapport pilote et d'autres informations—sera publié et diffusé. L'OLC prévoit offrir une formation sur l'utilisation de l'instrument en fonction des besoins, et contre rémunération, dans toute la province. On peut se le procurer à l'adresse suivante :

Ontario Literacy Coalition  
365, rue Bloor Est, bureau 1003  
Toronto (Ontario) M4W 3L4  
(416) 963-5787

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur ce produit, s'adresser à Susan Toews, coordonnatrice du développement régional, Ontario Literacy Coalition, (416) 963-5787.

## ANNEXE 8

### **ORGANISME**

Conseil scolaire de district d'Ottawa-Carleton

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Outcomes-based Assessment—Sample Demonstration Tasks [Évaluation fondée sur les résultats—Exemples de démonstrations]*

### **DESCRIPTION**

Cet instrument d'évaluation fondé sur les résultats consiste en une série d'exemples de démonstrations visant à aider les enseignantes et enseignants à élaborer des démonstrations appropriées aux objectifs de leurs étudiantes et étudiants.

Les démonstrations présentées dans ce document ont été réalisées afin de répondre à une demande portant sur l'élargissement du travail réalisé initialement par des enseignantes et enseignants du programme de formation de base des adultes du conseil de l'éducation d'Ottawa (*Sample Outcome Based Assessment Tasks*, 1996). Les démonstrations initiales, qui étaient conçues pour tenir compte de trois niveaux d'apprentissage, ont été élargies afin de répondre au nombre accru de niveaux en AFB et de correspondre à l'approche des résultats d'apprentissage en AFB et aux descriptions de niveau de l'Ontario Literacy Coalition. Comme il n'y a pas d'étudiantes et d'étudiants au niveau AFB 5 dans le Programme d'AFB actuel du conseil scolaire de district d'Ottawa-Carleton, les démonstrations ont été réalisées pour les niveaux 1 à 4. Chaque tâche est présentée avec des données détaillées sur les indicateurs de rendement et les critères de succès.

### **APPLICABILITÉ**

Cet instrument d'évaluation comporte des exemples de tâches portant sur les compétences touchant la lecture, l'écriture, les notions de calcul, l'écoute et l'expression orale, ainsi qu'une section conçue pour aider les étudiantes et étudiants à se fixer des objectifs et à devenir des apprenantes et apprenants autonomes. Il comporte aussi quelques exemples de démonstrations faisant appel à l'ordinateur, pour les organismes où cette utilisation est pertinente. Les tâches correspondent aux niveaux AFB 1 à 4.

L'instrument est conçu pour être utilisé dans les cours AFB réguliers dans le milieu anglophone. Les tâches ne sont pas complexes, et les enseignantes et enseignants peuvent les adapter aux objectifs de leurs apprenantes et apprenants.

Cet instrument d'évaluation est particulièrement adapté pour servir de guide dans l'évaluation des progrès des apprenantes et apprenants. Il peut servir à indiquer aux

apprenantes et apprenants ainsi qu'aux enseignantes et enseignants que des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs établis par les élèves.

### **ÉVALUATION**

Les démonstrations ont fait l'objet d'essais dans le secteur de l'alphabétisation par des enseignantes et enseignants du Programme d'AFB dispensé par le conseil scolaire de district d'Ottawa-Carleton. Les responsables des essais comprenaient aussi quelques enseignantes et enseignants du programme d'apprentissage adaptatif. Les observations et suggestions utiles de toutes ces personnes ont été intégrées dans la version révisée des tâches. Les enseignantes et enseignants qui ont produit les tâches les ont également vérifiées auprès de leurs propres étudiantes et étudiants, les modifiant au besoin.

### **DIFFUSION**

Pour se procurer cet instrument d'évaluation, on peut le commander à l'adresse suivante :

Conseil scolaire de district d'Ottawa-Carleton  
Centre de formation continue  
515, rue Cambridge Sud  
Ottawa (Ontario) K1S 4H9  
(613) 239-2656

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur cet instrument d'évaluation, s'adresser à Christine Futter, Centre de formation continue, (613) 239-2656.

## ANNEXE 9

### **ORGANISME**

Project READ Literacy Network

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Taking the First Step : An LBS Referral Assessment [Première étape d'une évaluation d'orientation en AFB]*

### **DESCRIPTION**

*Taking the First Step* s'agit d'un instrument d'évaluation d'orientation conçu pour aider les adultes à trouver un organisme d'AFB approprié. Cet instrument présente un résumé des compétences actuelles des apprenantes et apprenants touchant l'alphabétisation et les notions de calcul de base, à partir de l'information fournie lors d'une entrevue informelle et de leur rendement lors d'un certain nombre d'activités d'évaluation. *Taking the First Step* comprend un rapport sur l'élaboration de l'instrument d'évaluation, un processus d'évaluation, des suggestions sur la façon de modifier l'instrument et un choix d'activités d'évaluation. Il comporte aussi un guide à l'intention des évaluatrices et évaluateurs et des modèles de formulaires.

### **APPLICABILITÉ**

Le but de cet instrument d'évaluation est d'aider à orienter les apprenantes et apprenants vers un organisme d'AFB approprié afin de favoriser leurs objectifs à long terme en matière d'emploi, d'études et de formation ou de culture personnelle. Il est adapté à tous les membres de la collectivité dans le milieu anglophone, ainsi qu'aux personnes orientées par le programme Ontario au travail et Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Cet instrument d'évaluation est particulièrement adapté pour l'évaluation d'orientation ou de remplacement, mais il peut être modifié pour l'évaluation initiale, continue ou finale.

Il peut être utilisé de façon satisfaisante dans les domaines des communications et des notions de calcul. Il accorde une attention particulière aux résultats d'apprentissage suivants :

Communications :

- Lire un texte à des fins diverses et le comprendre;
- Écrire clairement pour exprimer des idées; et
- Parler et écouter de façon efficace.

Notions de calcul :

- Faire les opérations arithmétiques élémentaires; et
- Utiliser des mesures à des fins variées.

L'instrument répond aux niveaux AFB 1 à 5 pour les communications, et aux niveaux 1 à 3 pour les notions de calcul.

### **ÉVALUATION**

Cet instrument d'évaluation a été validé par rapport aux résultats d'apprentissage du Programme d'AFB et aux descriptions des niveaux de l'OLC. Un certain nombre d'activités d'évaluation ont été révisées par des intervenantes et intervenants de la région de Waterloo et du comté de Wellington, ainsi que par plusieurs coordonnatrices et coordonnateurs des ressources de l'OLC. D'autres essais auront lieu avant la diffusion générale de l'instrument.

### **DIFFUSION**

Pour se procurer cet instrument d'évaluation, on peut le commander à l'adresse suivante :

Project READ Literacy Network  
591, rue Lancaster Ouest  
Kitchener (Ontario) N2K 1M5  
(519) 570-3054

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur cet instrument d'évaluation, s'adresser à Yvonne Roussy, de l'organisme Project Read, au (519) 570-3054

## ANNEXE 10

### **ORGANISME**

Conseil scolaire de district de Toronto

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Special Needs Assessment Procedures (SNAP) [Méthode d'évaluation des besoins particuliers]*

### **DESCRIPTION**

Cet instrument d'évaluation vise à fournir aux évaluatrices et évaluateurs en AFB et au personnel d'accueil les compétences et les connaissances permettant d'évaluer et de placer les adultes qui présentent des handicaps, et d'élaborer des méthodes claires permettant de s'assurer que ces apprenantes et apprenants ont accès à des services d'alphabétisation pertinents.

À l'heure actuelle, plusieurs organismes d'AFB peuvent parfois évaluer et placer dans des classes de façon incohérente les adultes qui présentent des handicaps. Une meilleure connaissance des besoins de cette clientèle et des services disponibles contribuera à assurer des orientations appropriées.

### **APPLICABILITÉ**

Cet instrument d'évaluation vise à aider les évaluatrices et évaluateurs en AFB à adapter leurs méthodes actuelles d'évaluation en vue d'assurer une égalité d'accès aux adultes présentant des handicaps, tout en maintenant l'intégrité de l'évaluation dans le contexte des résultats d'apprentissage. Il aide également les évaluatrices et évaluateurs à définir les objectifs de travail de ces apprenantes et apprenants.

### **ÉVALUATION**

Des apprenantes et apprenants en AFB, des évaluatrices et évaluateurs en alphabétisation et des administratrices et administrateurs d'organismes ont été interviewés au sujet des obstacles à surmonter lors des évaluations, et un groupe de référence a été constitué afin de réviser le document et de déterminer les principaux problèmes. Une version du manuel a été révisée par des membres des organismes participants, ainsi que par d'autres lectrices et lecteurs, notamment des intervenantes et intervenants en alphabétisation dans les milieux des autochtones, des francophones et des personnes sourdes.

**DIFFUSION**

On peut se procurer une copie papier du document à l'adresse suivante :

Rita Paonessa  
Conseil scolaire de district de Toronto  
3 Tippett Road  
Toronto (Ontario) M3H 2V1  
(416) 395-6571

Le document est également accessible en ligne :

[www.torque.net/~bpd/dev/snap](http://www.torque.net/~bpd/dev/snap)

**RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur cet instrument d'évaluation, s'adresser à Patricia Hatt, Patricia Hatt Consulting Services, (416) 485-0518.



## ANNEXE 11

### **ORGANISME**

Wellington County Learning Centre

### **NOM DE L'INSTRUMENT D'ÉVALUATION**

*Skills Level Checklist (SLC) [Liste de contrôle du niveau des compétences]*

### **DESCRIPTION**

Cet instrument d'évaluation permet de préciser le niveau AFB actuel des apprenantes et apprenants en déterminant leurs compétences. Il est rédigé dans des termes faciles à comprendre par les coordonnatrices et coordonnateurs des organismes, les tutrices et tuteurs ou les apprenantes et apprenants. Les compétences sont énumérées à gauche, et il y a trois colonnes du côté droit :

- Oui, je peux faire cette tâche;
- J'ai besoin de pratique; et
- Preuve/démonstration.

L'ouvrage est divisé en cinq niveaux, puis subdivisé selon les résultats et les compétences.

Il s'agit d'un instrument d'évaluation continue qui permet d'assurer le suivi des progrès des apprenantes et apprenants en tenant un registre de leurs compétences.

L'évaluation peut être faite avec l'apprenante ou l'apprenant lorsque la coordonnatrice ou le coordonnateur et la tutrice ou le tuteur sont présents au cours d'une séance ordinaire. Ensemble, on passe en revue les compétences indiquées et les démonstrations prévues servent de preuve. Cet instrument est conçu pour être utilisé tous les trois ou quatre mois, lorsque les apprenantes et apprenants sont prêts et souhaitent être réévalués. Il comprend des exemples de démonstrations.

### **APPLICABILITÉ**

Il s'agit d'un instrument d'évaluation continue qui peut faire partie du portfolio des apprenantes et apprenants. Il peut également servir comme instrument d'évaluation initiale ou d'évaluation finale. Il est axé sur l'apprenante ou l'apprenant et conçu pour les organismes communautaires d'AFB du groupe anglophone qui ont recours au tutorat individuel. Il est particulièrement adapté aux apprenantes et apprenants des niveaux AFB 1 à 3; il a également été utilisé dans des programmes autres que les programmes d'AFB.

Il aborde le domaine de l'autogestion et de l'autonomie, ainsi que les cinq niveaux des domaines des communications et des notions de calcul. À l'intérieur de ces domaines,

des résultats d'apprentissage particuliers ont été indiqués, et les ensembles de compétences ont été répartis en catégories et comportent des indicateurs de succès.

Les objectifs des apprenantes et apprenants, notamment en matière d'études ultérieures, d'emploi ou d'autonomie personnelle, peuvent être renforcés par l'utilisation continue de cet instrument d'évaluation.

### **ÉVALUATION**

Cet instrument d'évaluation a été évalué et mis à l'essai par plusieurs organismes partout en Ontario. Les organismes suivants ont participé aux essais sur le terrain : Wellington County Learning Centre, Walkerton and District Literacy Council, Action Read (Guelph), Durham Deaf Services, Espanola Learning Centre et NoKee Kwa Literacy Initiatives (London).

### **DIFFUSION**

On peut se procurer cet instrument d'évaluation au prix de 10 \$ l'exemplaire à l'adresse suivante :

Wellington County Learning Centre  
124B, rue George, C.P. 256  
Arthur (Ontario) N0G 1A0  
(519) 848-3462  
Télécopieur : (519) 848-9354  
Courriel : literacy@freespace.net

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements sur cet instrument d'évaluation, s'adresser à Laurie Few, Wellington County Learning Centre, (519) 848-3462.

## ANNEXE 12

### Échéancier prévu pour l'évaluation commune

<b>Calendrier</b>	<b>Activités</b>
Mars 2000	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les apprenantes et apprenants peuvent passer facilement d'un organisme d'AFB à au moins un important partenaire orienteur en AFB, à partir des résultats de leurs évaluations.</li></ul>
2000-2001	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les organismes de prestation se mettent en rapport avec un plus large éventail de partenaires tels que les organismes de prestation du programme Ontario au travail et de Connexion Emploi afin de signaler la transition harmonieuse des apprenantes et apprenants au sein du réseau d'AFB.</li></ul>
Mars 2002	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les apprenantes et apprenants se déplacent facilement entre tous les organismes de prestation de services d'AFB qui sont des partenaires de planification des services locaux d'alphabétisation. Les principaux partenaires du Programme d'AFB savent comment la mobilité des apprenantes et apprenants est encouragée par tous les partenaires de planification des services locaux d'AFB.</li></ul>
2001-2002	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les organismes appuyés par les réseaux régionaux et les organismes de coordination participent à une analyse régionale des résultats d'évaluation afin d'élargir l'évaluation commune.</li></ul>
2002-2003	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'évaluation commune est pleinement mise en œuvre à l'échelle de la province, et les apprenantes et apprenants en AFB sont en mesure de se déplacer entre tous les organismes de prestation de services d'AFB dans toute la province. Les participants tels que le programme Ontario au travail et Connexion Emploi pourront comprendre les réalisations d'apprentissage en AFB.</li></ul>

Le ministère reconnaît que la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation commune dans le secteur diversifié de l'alphabétisation en Ontario variera selon les organismes d'AFB. Les attentes de chaque organisme d'AFB touchant le calendrier de mise en œuvre dépendent du temps et des ressources disponibles. Par ailleurs, en vue d'assurer une mise en œuvre rapide et intégrée de la démarche d'évaluation commune et de préparer le terrain pour l'étape suivante de la reconnaissance de la stratégie d'apprentissage des adultes, les organismes d'AFB devront élaborer leur propre échéancier, dans le cadre de leurs engagements et de leurs prévisions, en collaboration avec leurs consultantes et consultants en AFB.

## ANNEXE 13

### Lectures suggérées

1. Canadian Psychological Association/Société canadienne de psychologie. 1987. *Guidelines for Educational and Psychological Testing*. Ottawa.
2. Joint Advisory Committee, Centre for Research in Applied Measurement and Evaluation, Université d'Alberta. 1993. *Principles for Fair Student Assessment Practices for Education in Canada*. Edmonton, Alberta.
3. Ministère de l'Éducation et de la Formation. 1998. *Comment utiliser les résultats d'apprentissage*. Ébauche. Toronto.
4. Ministère de l'Éducation et de la Formation. 1997. *Évaluation dirigée par les buts : Processus d'évaluation initiale*. Toronto
5. Ontario Literacy Coalition. Mars 1998. «Learner Assessment.» In *Inside Outcomes*, No. 4. Toronto.
6. Rowen, Norman S. 1998. *More Walls Than Doors : A Discussion Paper*. Toronto : Metro Toronto Movement for Literacy.
7. Rowen, Norman S. 1996. *Notes for Roundtable on Assessment Discussion Paper*. Toronto.
8. Rowen, Norman S. 1995. *Renewing Entry Assessment : Report of the George Brown College Assessment Group*. Toronto.
9. Victoria READ Society. 1999. *Report of the Proceedings of the Conference : Recognizing and Promoting Literacy Outcomes*. Victoria, Colombie-Britannique.